

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL

TOUS LES SERVICES

TELEPHONE : BELair 3361*

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELair 3366
Rédaction : BELair 2984
Gérant : BELair 2239

Directeur-gérant : Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

La double portée du bill Lacroix

fermir le status officiel de la langue française; redresser notre situation de fait dans le domaine du fonctionnarisme fédéral — Opération bien conçue, brillamment conduite — Il reste à exiger méthodiquement le respect de cette loi

L'adoption du bill Lacroix par le parlement fédéral est assurément, du point de vue canadien-français, l'événement considérable de la session en cours. Si l'on n'en guère entendu parler, c'est que l'opération, bien conçue, a été brillamment conduite. Les actes méritoires de nos parlementaires ne sont connus le plus souvent que longtemps plus tard.

Le parrain de la mesure, M. Wilfrid Lacroix, député fédéral de Québec-Montmorency, et les députés qui ont voulu s'associer à lui dans cette entreprise se sont gardés de solennelles professions de foi patriotique qui auraient commandé les grosses manchettes et alerté l'opposition: ont préféré s'en tenir aux arguments d'ordre technique, à la manoeuvre de coulisse, beaucoup plus féconde en résultats. En cela ils ont fait preuve d'une connaissance approfondie du métier de parlementaire et d'un dévouement intéressé aux intérêts canadiens-français. On peut présumer qu'il y a eu intervention secrète des ministres canadiens-français: le projet de loi un simple député n'aurait pu franchir ainsi — et rapidement — toutes les étapes du comité parlementaire du fonctionnarisme, de la Chambre et du Sénat sans l'agrément du cabinet. Il n'est pas improbable non plus qu'il faille compter parmi les collaborateurs inconus de M. Lacroix de hauts fonctionnaires de langue française, qui se seraient constitués ses conseillers techniques.

La rédaction du projet de loi témoigne en tout cas d'une compréhension très nette de notre situation dans le fonctionnarisme fédéral et des possibilités immédiates de redressement: citons pour l'intelligence du sujet le texte de la clause principale du bill:

"Sauf dispositions expressément contraires, toutes les nominations dans le fonctionnarisme ont lieu par voie de concours subordonnés et conformément aux dispositions de la présente loi, et les emplois sont tenus durant bon plaisir; toutefois aucune nomination permanente ou temporaire ne doit être faite à un emploi local dans une province et aucun employé ne doit être transféré d'un emploi dans une province à un emploi local dans la même ou dans une autre province, qu'il soit permanent ou temporaire, jusqu'à ce que ledit candidat ou employé se soit qualifié, par voie de concours, dans la connaissance et l'usage de la langue de la majorité des personnes avec lesquelles il vient en contact dans l'exercice de ses fonctions, pourvu que cette langue soit le français ou l'anglais."

Le fondement constitutionnel des droits de la langue française, c'est le fameux article 133 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui ne parle que de l'usage du français au parlement fédéral et à la législature de Québec ainsi que devant les tribunaux fédéraux et québécois. Nous invoquons l'esprit de la loi pour affirmer la validité des deux langues; nos concitoyens de langue anglaise invoquent le texte de la loi pour prétendre que la constitution n'a octroyé à la langue française que certains privilèges limités par l'article 133. Il semble en que les Pères de la Confédération, qui ne réussissent pas à s'entendre sur le status officiel de la langue française, aient adopté une formule de compromis, s'en remettant aux générations futures du soin de trancher la question.

Ce n'est donc qu'en imposant l'usage du français dans la pratique administrative, en faisant inscrire dans les textes des lois qui viennent préciser l'article 133 de la constitution dans le sens de nos prétentions, en multipliant ces précédents qui ont tant de force en droit constitutionnel britannique, que nous ferons pleinement connaître le caractère biethnique et bilingue du Canada.

Le bill Lacroix est une de ces lois qui viennent épauler le status officiel de la langue française. La clause de loi de la Banque du Canada qui a trait à la monnaie bilingue, votée en 1934 sous le gouvernement Bennett, renforcée et améliorée en 1936 sous le gouvernement Macdonald, constituait une reconnaissance éclatante de l'égalité des deux langues. Le bill Lacroix proclame non seulement le status officiel de la langue française; on ne saurait trouver formule plus satisfaisante que celle qui termine le texte cité plus haut: "la langue de la majorité des personnes avec lesquelles il

vient en contact dans l'exercice de ses fonctions, pourvu que cette langue soit le français ou l'anglais."

N'en déplaise aux pessimistes, les Canadiens français gagnent du terrain dans le domaine fédéral, même si la progression est très lente et si il reste encore énormément à faire. Notre situation est meilleure aujourd'hui qu'au lendemain de la Confédération.

Le bill Lacroix — pour aborder le chapitre des résultats concrets — ne règlera pas tout notre problème du fonctionnarisme fédéral. Il ne changera rien à notre représentation dans l'inside service, les grands bureaux d'Ottawa, où s'élaborent projets de lois, règlements, programmes de travaux, initiatives de toutes sortes, d'où partent toutes les impulsions de la vie administrative canadienne. Il devrait cependant améliorer sensiblement notre situation dans l'outside service, l'armée de fonctionnaires distribués par tout le pays et chargés de faire observer les consignes données par les quartiers-généraux administratifs de la capitale. Si la plupart des postes stratégiques dans le fonctionnarisme fédéral se trouvent à Ottawa, dans le service intérieur, il reste cependant dans le service extérieur, dans les succursales ou agences des ministères, bon nombre de postes qui commandent de l'influence et sont fort convenablement rémunérés.

Si la nouvelle loi que viennent de faire voter nos députés ne nous assure pas notre légitime part d'influence au sein de la puissante bureaucratie outaouaise, elle devrait au moins supprimer une anomalie qui préjugeait de l'insulte et de défi: celle de fonctionnaires unilingues, anglais naturellement, appelés à desservir des populations en immense majorité françaises. La loi ne transformera pas la situation du jour au lendemain puisqu'elle ne comporte pas un effet rétroactif; mais on peut espérer que les fonctionnaires unilingues que nous devons subir dans nos centres français auront graduellement comme remplaçants des fonctionnaires bilingues, c'est-à-dire des nôtres dans la majorité des cas. Les auteurs de la loi ont été bien inspirés d'employer dans leur texte le mot "local" au lieu d'établir une distinction entre les provinces: cela a pour effet d'assurer à nos compatriotes de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick ou du Manitoba les mêmes avantages qu'à nous du Québec, pourvu qu'ils constituent la majorité de la population de leur province locale.

Si l'on se reporte à l'enquête menée en 1933 par le Droit d'Ottawa sur notre situation dans le fonctionnarisme, on peut prendre pour acquis que les Canadiens français auraient droit, de par le chiffre de leur population, à quelque 3,300 emplois publics de plus que ce qu'ils ont actuellement, à \$6,500,000 de salaires de plus que ce qu'ils touchent actuellement de la trésorerie fédérale. Dans quelle mesure la nouvelle loi atténuera-t-elle cette injustice? Il serait imprudent de donner des chiffres; mais on peut estimer grosso modo que la nouvelle loi affecte environ les trois quarts des emplois publics tombant sous la juridiction de la commission du fonctionnarisme (dont le président, M. Charles Bland, déclarait récemment devant un comité parlementaire que le nombre des fonctionnaires est de 35,000 à 40,000, dont 8,000 à 9,000 à Ottawa) et au moins la moitié des salaires, même si l'on tient compte du fait que les emplois bien rémunérés sont plus nombreux dans le service intérieur que dans le service extérieur. La moitié de \$6,500,000, c'est \$3,250,000 qui devraient s'ajouter chaque année au pouvoir d'achat de notre groupe ethnique, d'ici dix ou quinze ans.

Il nous reste une tâche délicate: celle de faire respecter la loi: ce sera une tâche dont députés et contribuables canadiens-français devront s'acquitter méthodiquement. Il ne faut pas qu'on laisse passer la nomination d'un seul maître de postes, d'un seul douanier, d'un seul inspecteur fédéral unilingue — les ministères du revenu national et de l'agriculture sont à surveiller d'une façon toute particulière — sans exiger le respect de la loi. Au lieu de fonder nos réclamations sur la justice abstraite, sur les convenances, nous pourrions désormais nous appuyer sur le texte de la loi Lacroix, loi au même titre que toutes les autres lois qui nous régissent. Cela devrait faciliter la besogne et aux députés et aux contribuables de langue française.

Pierre VIGEANT

Vive discussion sur la réforme financière de Blum (Voir page 3)

quelquefois pour parrain un M. Dormann... et pour rapporteur un M. Lambin.

Disons aussi à M. Morand, pour le consoler, qu'une chose en France va très vite: la pénétration des anglicismes dans la langue française. Ainsi en fait foi cette annonce que je lis en dernière page du Figaro: "Un flask de cognac Biscuit vous est aussi indispensable que votre paire de skis." Dans d'autres numéros du même journal on annonce les cigarettes Week-End, goût anglais. Gout anglais, en effet... C'est pourtant Regie française qui lance la marque. Après "quatrième lecture", flask et Week-End, tirons l'échelle.

Paul ANGER

Bloc-notes

Cela ne peut durer

On sait que nous ne faisons pas métier ici d'être désagréable à la police. Nous savons ce que représentent comme facteur de paix et de sécurité ces modestes serviteurs du public. Mais il est tout de même des choses qui ne peuvent être tolérées.

Voici deux fois en quelques semaines que des adolescents, apparemment innocents de tout mauvais dessein, tombent sous les coups de la police. On a poursuivi ces jeunes gens, dont l'allure paraissait suspecte, on a tiré en l'air, puis, ces coups de revolver répétés n'ayant pas suffi à faire s'arrêter les pauvres diables qu'ils semblent avoir plutôt effolés, on a tiré sur le but qui s'enfuyait. Ce sont les jambes qui étaient visées. Le coup a malheureusement porté plus haut.

On ne voit pas que de pareilles choses se produisent souvent ailleurs. A Londres, si nous ne nous trompons, la police ne porte même pas d'armes à feu, et le public y paraît tout aussi en sûreté qu'ailleurs. Nous n'allons pas demander qu'on désarme la police. Elle est exposée à tant de risques qu'on peut soutenir que, si elle n'était pas armée, l'effet serait désastreux.

Mais le fait de disposer d'une arme dont un seul coup peut tuer, ou rendre impotent pour la vie, un innocent dont le tort principal aura été, en somme, de manquer de sang-froid, de s'affoler au bruit des coups de feu, à la suite d'une gaminerie ou d'une imprudence, impose une singulière discrétion et une particulière prudence.

Sur l'incident le plus récent, qui, fait, annonce-t-on, l'objet d'une enquête de police, nous n'entendons évidemment pas nous prononcer. Le policier mis en cause a le droit d'exposer toutes les circonstances de l'affaire, de présenter tous ses moyens de défense et d'être jugé en conséquence.

Nous formulons simplement, à propos des deux faits qui viennent de se produire en quelques semaines, des réflexions de portée générale.

Il est trop certain que, si des incidents pareils devaient se multiplier, un mouvement en faveur de l'élèvement des armes à feu, du désarmement de la police, aurait fort fait de se déclencher à Montréal.

Le succès d'un aveugle

Le concours d'orgue institué par la Société Casavant a eu lieu hier, à Nazareth. C'est un aveugle, M. Raoul Loyal, ancien élève de M. Arthur Létourneau, élève actuel de M. Armand Pellerin, organiste à Sainte-Cécile et lui-même aveugle, qui est arrivé premier dans cette amicale rivalité où figuraient onze concurrents, venus de toutes les parties de la province et de tous, sauf M. Loyal, voyants.

On comprend que les amis des aveugles profitent de ce fait nouveau pour solliciter une fois de plus, en faveur des organistes aveugles, la bienveillance de ceux qui peuvent leur donner de l'emploi.

Pourquoi?

La commission sénatoriale des banques ne veut point que les hauts fonctionnaires ou administrateurs qui privent de leur liberté dominicale les ouvriers, qui dépendent d'eux soient exposés à faire de la prison.

Pourquoi? L'expérience semble bien démontrer que cette menace d'emprisonnement reste le seul moyen efficace de protéger la liberté des ouvriers et d'assurer le respect du dimanche.

Ce livre

Un ancien attaché militaire anglais à Rome, M. Cyril Roake, proteste contre l'interprétation brutale qu'on a donnée à un livre où le fils du Duce, Vittorio Mussolini, racontait ses souvenirs de guerre en Ethiopie.

— J'écris ceci, dit-il en résumé, de mon propre mouvement, sans sollicitation aucune. Je ne suis ni fasciste ni rien d'approchant, mais simplement un vieux soldat du commun, qui aime le "fair play".

O. H.

Le carnet du grincheux

Après avoir promis le creusage du tunnel, Côte Saint-Paul, M. Bonnier commence à croire qu'en cette affaire il s'est fait faire... le contraire de creuser.

★ ★ ★

EN ESPAGNE

Les blancs comptent entrer bientôt dans Lérída

Le "gouvernement" a tenté d'arrêter l'offensive blanche au moyen d'une inondation de la vallée de la rivière Cinca

Les blancs sont maîtres de plusieurs centrales hydro-électriques de la région

HENDAYE, 31 (S.P.A.) — Aujourd'hui, le généralissimo Franco poursuit son offensive contre les rouges de la Catalogne non seulement à Lérída, mais aussi à un peu plus de 40 milles au sud de cette ville, devant Gandesa (qui est à seulement 25 milles de la côte méditerranéenne). La présence d'une armée blanche devant Gandesa signifie que le projet du généralissimo de diviser l'Espagne "gouvernementale" est tout à fait en voie de réussir.

DYNAMITAGES

Le "gouvernement" a tenté d'arrêter l'offensive blanche au moyen d'une inondation de la vallée de la rivière Cinca. Il a fait dynamiter un grand barrage. On apprend que, pour combattre les troupes blanches à Lérída, il a fait venir des troupes internationales de Madrid et de divers secteurs.

Les troupes "gouvernementales" postées à Lérída ont dynamité des usines électriques de la ville. Il y a lieu de rappeler que des observateurs accompagnant l'armée blanche ont vu, hier, d'épais nuages de fumée

s'élever près de Lérída.

Les blancs disent que la libération de Lérída aura bientôt lieu. En prévision de leur entrée dans la ville, ils camionnent des vivres.

Il paraît que le "gouvernement" vient d'établir une ligne de repli à 10 milles à l'est de Lérída. Cette ligne s'étend de Balaguer à Borjas Blancas.

Les blancs sont maintenant maîtres de plusieurs centrales hydro-électriques de la région de Lérída. Ces centrales fournissent l'électricité à de nombreux établissements industriels.

A LA LIMITE DE LA VILLE

Camp blanc au sud-ouest de Lérída, 31 (S.P.C.-Havas) — A moins de deux milles de Lérída, les troupes du général Yague, qui sont tout à fait aguerries, améliorent leurs positions. Déjà des détachements attaquent les "gouvernementaux" à la limite même de cette vieille ville catalane, qui, on le sait, a subi de nombreux sièges depuis la victoire que César y remporta sur des lieutenants de Pompée, 49 ans avant l'ère chrétienne.

La Chambre au travail

MM. Barré et Carignan chargés d'un travail spécial
L'étude du bill de Montréal finie

(Par Alexis Gagnon)

Québec, 31. — La Chambre a tenu hier, après-midi une séance calme et fructueuse. A part l'adoption de plusieurs mesures importantes, elle a établi un nouveau principe administratif en confiant à deux députés le soin de certaines questions administratives.

En effet, la Chambre a décrété, par les résolutions du bill 63, qui établit un organisme pour vérifier l'étendue des exemptions et des commutations des taxes municipales et scolaires, la disposition suivante:

"Résolu qu'un membre de l'Assemblée législative peut être nommé officier en vertu de la résolution 2 et recevoir une rémunération et le paiement de ses frais encourus à l'occasion de ses services comme tel, sans encourir l'incapacité au sens de l'article 65 de la Loi de la Législature ou de l'article 121 de la Loi électorale de Québec."

On sait qu'un député ne peut passer de contrat avec le gouvernement, ni recevoir un salaire comme fonctionnaire, fondé de pouvoirs, etc., sans encourir la déqualification comme député.

La Chambre a adopté le même principe pour l'organisme qui sera chargé d'enquêter sur la question des rentes seigneuriales.

MM. Barré et Carignan

M. Anatole Carignan sera chargé de présider l'organisme qui enquêtera sur les commutations et réductions de taxes, tandis qu'il est question que M. Barré ou M. Elie s'intéressent à l'enquête sur la question des rentes seigneuriales. Boiteau.

Il s'agit en l'occurrence de députés qui se sont spécialisés respectivement dans les deux domaines où ils seront appelés à faire enquête. Ainsi lorsque le gouvernement Taschereau adopta une loi préliminaire...

(Suite à la page 2)

Un monsieur de l'hôtel de ville s'est fait fort de balancer le budget de Montréal. Balancé...

Si le Globe & Mail a lancé, sans y être autorisé par M. Purvis de la Canadian Industries Limited, son nom comme chef possible du parti conservateur fédéral, ne serait-ce pas que le Globe veut faire savoir à M. Purvis qu'il a besoin de se méfier, sans qu'il en recommencera contre lui le coup fait à M. Bennett lorsqu'il s'agit de remplir la C. E. du parti en 1932? On choisit un chef riche et puis il marche.

En même temps qu'on veut abolir les vestiges de la rente seigneuriale, que ne travaille-t-on à abolir tous les grands saigneurs qui ne pensent qu'à des guerres nouvelles?

A voir les photos soigneusement triées de la Gazette, on s'imaginerait qu'il n'y a que les bombes de Franco à tuer des Espagnols. Celles des Rouges, — qui leur viennent de Russie, — est-ce que ce ne serait que des confettis?

Cette ligue pour la liberté prend, avec le bon sens, tant de libertés qu'elle paraît s'en être définitivement émancipée.

Le Grincheux

Le sénat serait hostile au bill Brunelle

Un comité de la Chambre haute mutile ce projet de loi sur l'observance du dimanche

Pourquoi est-ce que les créditistes ne fondent pas une banque en Alberta? demande M. Dunning — Leur réponse

(Par LEOPOLD RICHER)

Ottawa, 31. — M. John Blackmore, leader des créditistes, terminera aujourd'hui le débat sur la motion de censure qu'il a proposée il y a déjà plusieurs jours. Hier après-midi la Chambre a de nouveau entendu parler de crédit social et de poisson. Les deux sujets n'ont aucune relation logique entre eux, mais deux députés libéraux des Provinces Maritimes ont prononcé des plaidoyers en faveur des pêcheurs: MM. J.-J. Kinley, député de Queen's University, et Gordon Isnor, député de Halifax. Au lieu de confiner la discussion aux questions relatives à la banque et au crédit, ces députés ont trouvé plus commode de parler des affaires qui intéressent leurs électeurs. De sorte que la séance a pris le ton d'un débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Dunning piquant et sarcastique

Tout de même, ici et là, on a dit des choses dignes de remarque. Le ministre des Finances, M. Charles Dunning, a été piquant et sarcastique. La Chambre, a-t-il dit, a fourni aux députés créditistes l'occasion d'expliquer leur théorie de la monnaie et du crédit, bien que cette théorie ne paraît maintenant guère plus accessible qu'au début de la discussion. Les faits sont là. Le groupe créditiste en est rendu à sa troisième session fédérale. Il n'a pas encore convaincu un seul député des autres groupes parlementaires de l'efficacité des remèdes qu'il préconise. M. Blackmore a été jusqu'à dire que s'il en avait le pouvoir il réunirait les banquiers pour leur enjoindre de mettre fin à la pauvreté; si les banquiers se refusaient, M. Blackmore leur fournirait l'aide et les conseils d'experts.

Que ne fondent-ils une banque?

Eh bien! voici que les créditistes pourraient mettre leur théorie à l'essai! Que ne fondent-ils une banque à charte dans la province de l'Alberta? Ils auront ainsi l'occasion souhaitée d'éprouver l'efficacité de leur doctrine. Du même coup ils auront les avantages et les responsabilités d'une banque à charte. Les créditistes prétendent qu'ils doivent détenir le contrôle des banques pour mettre leur théorie à l'essai. Dans ce cas, ils devraient fonder une banque dont ils auraient le contrôle absolu. Ils auraient la faculté de nommer autant d'experts qu'ils voudraient pour diriger la banque. Ils n'auraient ensuite qu'à convoquer leurs propres banquiers et à leur ordonner de mettre fin à la pauvreté. Puisque le reste du Canada ne se convertit pas au crédit social, les créditistes devraient s'efforcer de démontrer les merveilles de leur théorie dans la province où ils détiennent le pouvoir. M. Dunning prétendait être sé-

rieux en faisant cette recommandation aux créditistes. Une banque à charte fournirait l'organisme requis pour faire l'essai du crédit social. Et, de dire le ministre des Finances, songez à la gloire qui rejaillirait sur les créditistes! Songez à l'honneur de passer à l'histoire à titre de pionniers dans le domaine de la réforme du crédit! Les créditistes devraient profiter de l'occasion qui leur est offerte de tracer la voie, non seulement au reste de la population du Canada, mais au monde entier. Et M. Dunning de faire de l'ironie froide en continuant l'exposé de sa thèse. Les créditistes ne lui ont pas répondu sur le moment. Ils écoutaient le ministre en souriant.

Irrealisable

Dans la soirée, M. John Blackmore est venu voir les journalistes. Il ne voulait pas se laisser prendre aux belles paroles du ministre des Finances. Et il a dit: "En fait, la déclaration de M. Dunning est de nature à frapper l'imagination des gens. Quand on y regarde de près cependant, sa recommandation ne tient pas debout. Une banque à charte, établie en vertu de la loi fédérale des banques, serait obligée de se conformer aux provisions de la loi et aux dictées de la Banque du Canada."

Or il existe une antinomie entre le régime bancaire orthodoxe et la théorie du crédit social. Une banque créditiste ne pourrait fonctionner à son aise en vertu de la loi des banques. Si M. Dunning est disposé à donner à la banque créditiste les pouvoirs que détient la Banque du Canada, dans ce cas, de dire M. Blackmore, les créditistes acceptent sa recommandation d'embellie. Mais le ministre des Finances n'acceptera jamais les billets de la banque créditiste, même s'ils s'appuient sur une couverture-or de 25%.

M. Cahan

M. C.-H. Cahan, ancien secrétaire d'Etat, a parlé sur l'amendement de M. Bennett. Il a borné ses remarques au fonds de \$63,000,000 établi pour équilibrer les changes. M. T.-L. Church, député conservateur de Toronto-Davenport, est aussi intervenu. Pour lui, le débat devrait se poursuivre jusqu'au "Poisson d'avril". Le Parlement ne fait rien du tout. Mais les créditistes n'ont rien, non plus, qui puisse mériter la confiance populaire. Plutôt que de rester à Ottawa pendant une autre session, M. Church serait en faveur d'un régime dictatorial. Il fermerait le Parlement et demanderait à M. Bennett de diriger les affaires du pays, parce que M. Bennett est le seul qui ait des idées de réforme. (M. Bennett, dictateur? Il a déjà eu cette réputation. Mais il est le premier maintenant à ne pas vouloir tenter l'expérience de nouveau.)

(suite à la page 2)

actualité

Quand M. Lambin donne

la main à M. Dormann

Dans un récent numéro du Figaro, M. Paul Morand écrit: "Est-ce le nom de l'univers qui est accablé? Ne serait-ce pas plutôt nous, nous, qui faisons une crise de neur?"

De cette crise de neur le spirituel écrivain entreprend d'accumuler les preuves. Il en énumère un grand nombre. Citons-en quelques-unes: "Nos avions, légers, du ciel, rentrent avec les appareils américains, italiens, allemands. Notre lice évoque les procès avec des idées de retard et notre procédure à l'image de notre apathie et militaire. A peine nous recevons-nous qu'un général russe disparaît de son domicile parisien qu'il est déjà arrivé à sa destination lointaine sous forme de recommandation... Nos changements gouvernementaux ne sont pas qu'en apparence: ils répondent en fait à un far niente d'idées, à un marasme d'opinions, à une plume des parties qui se mesurent sur impossibilité de se mouvoir pendant les crises, malgré les lances de nuit et le téléphone... entend nos concitois parlementaires discuter académiquement les rites de la Représentation proportionnelle comme il y a trente ans, sans que la question ait avancé d'un pas... il nous faut quatre pour construire un cuirassé et le second suit le premier, et avec un tel retard, je veux di-

re un tel progrès mécanique, que le premier n'arrive plus à suivre le second. La France est le seul pays où les gens prennent deux heures pour déjeuner, où les grands fonctionnaires sont encore à leurs bureaux à huit heures du soir. Accablé par une grammaire dont la complication croît avec l'ignorance des écoliers, le style français moderne s'est alourdi, emporté malgré tant d'efforts pour l'alléger; nos dialectes, nos dialectes, nos dialectes, nous ont fait perdre l'image que toutes les autres langues accompagnent facilement; la période française est toujours en retard d'un geste dans les films doublés et, dans ceux qui ne le sont pas, l'acteur atteint la fin de la phrase comme un amoureux désouvérité attend sa maîtresse."

De cette lenteur que M. Morand raille et déplore en son pays, nous avons ici de nombreuses manifestations. On pourra dire qu'elles se centralisent d'abord et surtout en nos palais municipaux. Ne parlons pas de l'enlèvement de la neige puis-que le soleil, qui lui fait pour tout le monde, c'est-à-dire pour ceux qui sont bien comme pour ceux qui sont mal administrés, s'est chargé de cette besogne de voirie; mais, relisant ce que M. Morand dit au sujet de la Représentation proportionnelle, je suis amené à faire un parallèle avec notre carte d'électeur. Le travail en a été mis en marche si tard qu'il est fort possible que la carte arrive comme moutarde après dîner. On voit contre-balancer le vote des chômeurs et c'est au vote des chômeurs que l'on donnera plus que jamais la prépondérance. Autres exemples:

notre commission d'urbanisme larpée qui recule de deux pas, si elle avance d'un; la célébration du troisième centenaire de Ville-Marie qui n'aura commencé de sonner sérieusement le lendemain de l'anniversaire, etc, etc.

Pour être juste, il faut admettre que cette lenteur administrative ou exécutive est le propre de presque tous les gouvernements et de toutes les parties. A Ottawa, par exemple, au bout de huit ans de crise, on commence à peine à se préoccuper de discuter la valeur des moyens qui pourraient peut-être y mettre fin. Seule la solidarité impériale le don inusité de mettre l'aiguillon dans le dos de nos gouvernants pousse.

Les journaux ont tout de même de drôles de rapprochements. C'est ainsi qu'à la page 3 du même numéro du Figaro on paraît la chronique de M. Morand, je lis ceci sous le titre: Quatrième lecture à la Chambre: — "La commission du travail fait savoir par la bouche de son rapporteur, M. Lambin, qu'elle fait un gros effort de conciliation... à l'article 6, la commission abandonne l'extension du projet d'agriculture, mais le gouvernement devra s'engager à prendre, le 15 avril, un règlement d'administration publique appliquant la loi à l'agriculture, si d'ici là le projet Dormann n'est pas adopté."

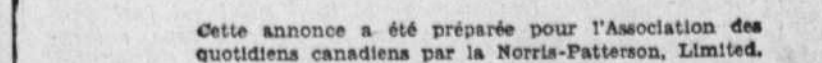
Il n'est guère étonnant que les affaires des Chambres françaises marchent à pas de tortue quand on inflige aux projets de lois une "quatrième" lecture (il me semble qu'on disait autrefois: délibération), quand ici nous nous contentons de trois et que ces projets ont quel-

★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★

bonnes sources que M. Karl Vaugoin, qui a été ministre de la Défense de l'Autriche sous le chancelier Dollfus, est en état d'arrestation et qu'il devra répondre des accusations de corruption. Il s'agit d'une question de scandale de compagnie d'assurance *Phoenix* qui s'est écroulée il y a deux ans. M. Vaugoin était vice-président de la compagnie. (On avait annoncé que M. Vaugoin s'était réfugié en Hongrie lors de l'avènement du nazisme en Autriche).

En 1938, on établissait com-
suit le nombre de ceux qui oc-
paient un emploi: hommes, 826,
(âgés de moins de 25 ans), 1.706,
(âgés de moins de 35 ans), fem-
356.000 (âgées de moins de 25 an-
342.000 (âgées de moins de 35 an-

Pacifique Canadien



L'annonce dans les journaux quotidiens, qui, au Canada, entrent dans 2,000,000 de foyers chaque jour, constitue un moyen formidable d'information. Elle peut faire en un rien de temps le travail que vous devez faire pour persuader les gens que vos produits sont de ceux qu'il leur faut acheter.

Cette annonce a été préparée pour l'Association des quotidiens canadiens par la Norris-Patterson, Limited.



Directrice: Germaine BERNIER

Mouchoirs de première communion

Dans un livre merveilleux d'observation et de bon sens, "Comment élever nos filles", madame Léon Daudet assure qu'on commence à former un enfant à son premier bain. Elle dirait sûrement "déformer", si elle vivait au Canada français où l'on traite de plus en plus les enfants comme de beaux légumes de foire et des chiens d'exposition pomponnés en vue du premier prix.

La première communion devient chez nous une parade ambulante de matière à primer, une exhibition des créations (?) circonstanciées de nos bazars. N'avons-nous pas assez du voile virginal, de la robe blanche, de la couronne de myrtes ou de roses, du missel à enluminures lilliales? Et les garçons ne se contentent-ils pas de l'uniforme, du képi de style et du traditionnel brassard? Mais voici des progrès... Jugez-en.

Un magasin affichait, ce matin, à l'étalage, des mouchoirs de première communion, des sacs à main pour la première communion, tout un ensemble d'accessoires barbouillés d'un ciboire et d'une hostie rayonnantes. Que viennent faire le ciboire et l'hostie peinturlurés sur des articles de toilette et d'hygiène? Nous avons bien assez de bons-dieu de faïence, faits en série, horribles, épouvantés, qu'il ne faudrait pas faire mouche-

nos enfants dans des images de ciboires et d'hosties.

Les enfants ne verront que la robe, le chapeau, les bas, les gants, les souliers, le sac et le mouchoir, choses insignifiantes et strictement matérielles. Ils compareront, apprendront à devenir esclaves de l'envie, dépendants de désirs médiocres en soi, mais auxquels le grand jour de la première communion donne une importance extraordinaire. Pauvres petits! il serait si intelligent de ne pas faire pour eux tous ces frais d'apparat, de les élever avec simplicité, dans un décor plus calme et une atmosphère spirituelle plus favorable!

Au même comptoir des articles religieux, j'ai encore observé une commode trébuchant de sollicitations criardes, — pour attirer peut-être l'attention sur lui, — son garçonnet de six à sept ans: "Voyons, mon trésor, choisis! Tu sais, prends-le à ton goût, ton chapelet. Tu peux en choisir un de cinq piastres si tu veux. Veux-tu ce beau rouge avec une chaîne en or?" Pourquoi énerver ainsi un enfant qu'un chapelet de vingt sous contenterait tout autant? Un "souvenir" de première communion, n'est-ce pas surtout et avant tout une émotion spirituelle?

Et les jours coulent, et les brimborions passent, sans laisser rien dans le cerveau des petits que les impressions de la vanité la plus matérialiste, quand une éducatrice avisée, d'un seul mot inspiré par un esprit et un cœur sains, pourrait ouvrir un sillon lumineux dans l'immuable cortège des souvenirs de l'enfance.

Françoise GAUDET-SMET

Le monde et les présentations

Présenter quelqu'un...

Se faire présenter à quelqu'un... Deux gestes très délicats, subtils, et dont la manière est hasardeuse à conseiller ou à prescrire.

On connaît des gens bien tranquilles, un peu timides, qui ne voudraient jamais être présentés.

D'autres, plus hardis, ayant de l'entregent, aimant faire de nouvelles relations sont si anxieux d'être présentés que lorsqu'on ne répond pas assez vite à ce désir, ils n'hésitent pas à se présenter eux-mêmes.

Enfin, il y a ceux qui, connaissant les usages mondains et sociaux, ont la sagesse de faire, de requérir ou de subir ce qui se doit; car si le reste, sinon exactement un code des présentations, du moins des usages auxquels il faut se conformer si l'on veut tout simplement être considéré "bien élevé".

Où les faire?

C'est au salon que se font le plus souvent les présentations. C'est là que le milieu est le plus homogène, que le cadre est le mieux préparé à cet échange courtois et que choses et gens semblent le plus sympathiques pour "faire connaissance".

Je dis "faire connaissance", parce qu'en principe on ne "connaît" quelqu'un que lorsque la présentation a eu lieu. Un tiers est sinon indispensable, du moins utile, presque nécessaire, pour que nom, qualité ou profession soient déclinés sans embarras pour les deux parties. Alors, on est averti. Les mots de créance sont établis: il n'y a plus qu'à se distinguer.

Une présentation est donc une entrée en matière ou, plutôt, une porte ouverte. Elle peut n'être qu'entre-bâillée. Et même aussitôt refermée.

Celui qui a dit, écrit: "Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée", Alfred de Musset, se rappelait tristement comment il avait été pré-

senté à George Sand.

C'était à l'un des dîners hebdomadaires de "La Revue", chez le directeur et fondateur, le fameux Bulz, George Sand et Alfred de Musset ne se connaissaient pas. (Ignorait-il qu'elle avait emprunté à Jules Sandeau la moitié de son nom?) Elle et lui collaboraient tous deux à la revue saumon; la présentation fut donc facile pour l'amphitryon: deux noms à prononcer. Il n'en fallait pas davantage. Et même il ne fallait pas un mot de plus.

Or, "ils" furent de ce jour-là parfaitement antipathiques l'un à l'autre.

Il était très jeune, fin, élégant, distingué.

Elle était sensiblement plus âgée que lui, très brune, taillée comme un homme, fumant comme un carabinier... Mais "elle", quel talent! Et "lui", quel génie!

Ils se retrouvèrent. Ils se plurent autant qu'ils s'étaient détestés. Puis, ils s'aimèrent. Pour le malheur des deux. Toutefois, pas pour le malheur des Lettres. De cette présentation, du poète à la romancière, des trésors devaient nous rester, dont un des plus fameux et des plus douloureux: teinte si souvent à nos oreilles:

"Les chants désespérés sont les chants les plus beaux
Et j'en sais d'immortels, qui sont
de purs sanglots."

Mais revenons aux présentations selon les lois de la civilité ou simplement selon les usages français.

En principe, on ne se présente soi-même que lorsque la chose est urgente et qu'il n'y a pas de tiers pour vous présenter.

Dans un salon, il y a toujours la maîtresse de maison; à défaut, le maître de maison ou un des siens. C'est un rôle qui leur est échu.

Le jeu des présentations

Je dis: "le jeu" parce que pour certaines personnes ce n'est pas du tout un jeu. Pour d'autres, c'est un vrai labeur. Je me souviens, précisément, des mardis de Mme Bulz, la petite-fille, par son mariage, du fondateur de la "Revue". Dès une heure de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir, tout le Paris littéraire, artistique, scientifique, diplomatique, mondain, etc., défilait devant elle, dans les salons célèbres du prince Eugène de Beauharnais, le beau-fils de Napoléon Ier.

Pas deux minutes de suite elle ne restait assise dans son fauteuil, placée devant la cheminée, en face du successeur des deux Bulz: Ferdinand Brunetier, de l'Académie française. Il lui fallait, après avoir indiqué un siège aux arrivants, présenter leurs voisins de droite et

de gauche, ou au moins l'un des deux, et après avoir dit leur nom, ajouter un mot, une phrase, reliant les deux visiteurs. Or, il y en avait tant et tant!

Le talent des présentations

Dire un nom tout court, cela ne répond parfois à rien aux oreilles de ceux présentés. C'est pourquoi il est bon d'ajouter, soit un titre, un trait, une qualité, une aptitude ou simplement un fait qui éclaire les deux parties.

"Madame Unetelle, qui revient d'Algérie..."

"Monsieur Untel, un assidu des conférences de M. André Maurois..."

Voilà la conversation engagée. Il n'y a plus qu'à parler voyages ou conférences. Le dialogue ne tarira pas.

Parfois, le plus souvent même, le champ est moins vaste ou le sujet moins séduisant:

"Monsieur H... qui a une nombreuse famille..." En ce temps de natalité...

"Madame H... qui alors théâtre et cinéma..."

"Madame H... qui adore théâtre et cinéma..."

Il est bien rare qu'une maîtresse de maison ingénieuse ne puisse trouver un point qui favorise et situe la personne présentée.

Nous connaissons les deux règles capitales de ces présentations: on présente l'inférieur au supérieur.

On présente une femme à une femme.

En l'espèce, l'homme devient donc l'inférieur de la femme.

L'inférieur

L'inférieur, c'est: le plus jeune, l'on présente au plus âgé.

C'est: celui, ayant une situation modeste que l'on "nomme" à celui ayant une situation prépondérante ou simplement plus importante.

C'est: le jeune homme, que l'on présente à la jeune fille.

Dans certains cas, la distinction s'impose. Mais... entre deux âges, on hésite souvent. Et entre deux situations, il y a parfois bien peu de différence.

C'est alors que l'on "nomme" au mieux, sans s'inquiéter des petites susceptibilités.

Je dis: "on nomme", car, en effet, c'est toujours l'inférieur dont on annonce le nom au supérieur.

Et nous voici arrivés au point délicat de la question.

Le supérieur

Le supérieur, en la circonstance, décide de l'accueil qui sera fait au projet (toute présentation n'étant qu'une ébauche). S'il devra tendre la main ou simplement saluer; être froid ou accueillant, engager la conversation ou la laisser tomber et même, ne pas l'entamer.

Certaines présentations sont bien réfrigérantes. D'autres, bien encourageantes. Et il arrive que leur avenir et leur succès ou, au contraire, la déception qui les accompagne soient le résultat d'une présentation mal faite ou, simplement, insuffisante.

Ici, le supérieur a le droit de s'interrompre, de questionner.

Une personne présentée doit s'attendre, plus ou moins, à être vaguement interviewée.

D'égal à égal

Là où la présentation a le plus d'agrément, c'est quand il y a à peu près égalité d'âge ou de situation, mêmes aptitudes ou mêmes emplois, mêmes inspirations ou intérêts. Il est rare que des goûts communs n'attirent pas deux "partenaires". Dans ce cas, vous nommez, d'abord, celui qui est apparemment le plus jeune à celui qui semble un peu plus âgé ou dont les titres paraissent avoir un peu plus de poids. Et puis... ils s'arrangent.

Car on n'a pas toujours le loisir d'assister au développement de la "mise en train".

La sympathie ou l'antipathie joue un si grand rôle dans les résultats des présentations que le rôle de celui qui présente s'achève presque aussitôt.

Comment faire s'accrocher des éléments contraires?

D'autre part, quelle satisfaction il y a à réunir des êtres qui ne demandaient qu'à s'entendre et à se plaire? et à vous en être reconnaissants?

La demande de présentation

En principe, dans une réunion quelconque, on n'engage pas la conversation avec quelqu'un ne vous connaissant pas. Je veux dire: qui ne vous a pas été présenté ou à qui on ne l'a pas été.

A cette règle, il y a certes, des exceptions, l'avance, parfois, s'imposant d'elle-même. Mais, toujours, la chose est plus correcte avec le concours du tiers indicé.

M. L.

— Journal de Rouen.

Le R. P. Bellouard au cercle d'étude "La Visitation"

Le Cercle d'Etude "La Visitation" à sa réunion mensuelle, avait comme hôte d'honneur, le R. P. Marie-Augustin Bellouard, O.D., prédicateur du carême à Notre-Dame.

On remarquait dans l'assemblée, outre le R. P. Bellouard, le R. P. Louis Guilbeault, O.M.I., aumônier du Cercle d'Etude, la Rév. Mère Ste-Mathilde, provinciale de la Congrégation de Notre-Dame, Mère Ste-Aimée du Sauveur, supérieure, Mère Ste-Thérèse du Carmel, et plusieurs autres religieuses. Mmes Yvonne Hébert, présidente, Thérèse Langlois, vice-présidente, Alice Grenier, secrétaire. Mmes S. St-Amour et LaSalle.

La conférence du R. P. Bellouard s'intitulait: "Les jeunes filles d'aujourd'hui aux prises avec la vie".

"J'ai cherché à comprendre l'âme des jeunes filles", dit-il, "et je connais les petites Françaises: et par delà les mers, à une distance de 6.000 kilomètres, leur âme ressemble étrangement à celle des petites Montréalaises."

"Il faut être une jeune fille magnifiquement. C'est très difficile. Les jeunes filles d'aujourd'hui ne sont pas plus méchantes que celles d'hier. Il y a toujours en trois sortes de jeunes filles: celles qui sont bonnes, celles qui se tiennent au niveau de la moyenne, et celles qui barbotent en-dessous de la moyenne. Il y a chez les jeunes filles un mélange d'expérience et d'inexpérience. C'est pour cela qu'elles ont toujours en l'avantage de leurs incertitudes. Aujourd'hui, la vie et le monde sont plus audacieux. Les jeunes filles aussi. La vie est brutale, l'univers lui-même n'a pas de cœur. Dans la vie de travail, c'est la même chose. La vie est méchante, mais dans certaines circonstances, elle est charmante. Elle est aussi quelque chose de grave. Il faut qu'une jeune fille garde intactes sa pudeur, sa pureté, sa dignité morale, ses réserves d'avenir."

Le Rév. Père termine en disant qu'il y en a qui sont appelées à la vie religieuse; à celles-là, il faut la préparation et la réserve totale. D'autres sont appelées au mariage, c'est l'amour, le mariage, la maternité, l'éducation. Il leur faut également garder leur cœur.

Le R. P. Guilbeault, aumônier, a présenté et remercié l'hôte d'honneur. Une assistance nombreuse a applaudi le conférencier.

Au programme musical, Mlle Marthe Létourneau a chanté les pièces qui lui ont valu la médaille d'argent du lieutenant-gouverneur. Elle était accompagnée au piano, par Mlle Madeleine Létourneau.

"Les Patriotes vengés"

Drame en trois épisodes du notaire Paul Guillet, créé à Rosemont par M. Eugène Daignault.

a) Où les pendeurs de 1837 sont pendus de 1937.

b) Pages frémissantes sur une époque glorieuse.

c) Qui ressuscite les grandes figures de 1837.

d) Qui met en scène nos chefs nationaux, Papineau et l'abbé Groulx.

e) Une leçon de fierté promulguée par nos grands-pères.

f) Qui s'inspire de la doctrine de l'abbé Groulx et dédaigne les trahisons de nos historiens bureaucratiques.

g) Levain qui fera se multiplier les patriotes.

En vente à la Librairie du "Devoir". L'exemplaire, cinquante sous.

AVIS

D'ici au 6 avril, c'est-à-dire tout le temps que durera la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-françaises, aucune annonce de bingo, de partie de cartes ou autre organisation ne paraîtra dans la Page Féminine.

On est prié d'en prendre note et d'économiser ses timbres.

Les voilettes se portent au goût de chacune



Le coin des mamans

Vos enfants

Ne donnez jamais un bain à bébé sans vérifier la température de l'eau avec un thermomètre spécial. Le bain de propreté doit être tiède. Le bain chaud ne se donne que sur ordonnance médicale.

Quand le médecin vous conseille de mettre un enveloppement humide à un enfant, n'exagérez pas la température de cet enveloppement. Pour le tordre sans vous brûler, au sortir de l'eau, maintenez le linge dans une bouillotte en conservant sèches les deux extrémités. Tournez ensuite le linge autour de l'anse de la bouillotte de telle sorte que l'eau retombe dans celle-ci sans vous brûler les doigts.

Ne laissez jamais triner des produits comme l'eau de Javel, esprit de sel, lessive, ammoniac et autres liquides de nettoyage. Placez-les sur une planche qui ne soit pas à la portée des enfants.

Que votre armoire-pharmacie soit toujours fermée à clef et ne déposez jamais dans le tiroir d'une table de nuit des cachets ou des pilules que des petites mains "toute-à-tout" ont vite fait de découvrir.

De terribles accidents résultent chaque jour de ces négligences des mères.

Habitez de bonne heure vos enfants à dire les mots selon les règles les plus strictes du bon langage. Croyez bien qu'il ne leur est pas plus aisé de prononcer un "wah" qu'un chien, un "minet" qu'un chat. Pourquoi ne pas leur appren-

— Ah! si, vous êtes là, si fidèle, je le reconnais bien, mon bon Gérard, et je suis bien contente de vous avoir, allez! bien contente!

Disant cela elle essayait ses yeux pleins de larmes.

Au soir de ce jour, Gervier écrivait à l'oncle Séverin:

"Ce que j'attends pour éclairer ma lanterne, mon cher cousin, et vous faire part de ce que je découvre à sa faible lueur? Mon Dieu! que la situation se dessine plus nettement, que l'ensemble des faits me permette de vous communiquer des déductions certaines."

"Pour le moment, voilà ce que je peux vous dire: ainsi que vous l'aviez supposé, Mme de Valbrun, subjugée par le charme de son neveu, avait rêvé d'unir ce fils de sa nièce à sa pupille; mais cette femme intelligente et équilibrée a eu vite fait de reconnaître son erreur et de comprendre que le brillant Martial serait un triste mentor pour sa jeune Fiammette: une charmante enfant, celle-ci, dépourvue d'astuce et qui fut éblouie tout de suite, elle aussi, par ce

Parisien séducteur! Je crois dire que Martial, qui ignorait totalement ce que pouvait être une pure ingénue provinciale, s'est trouvé intéressé et amusé par cette petite jusqu'au jour où il a été captivé par ailleurs.

"Fiammette, avec son instinct féminin, a bien fini par comprendre ce que beau parleur n'était point fait pour elle. Elle revient peu à peu, légèrement déçue mais fixée, vers son pseudo-fiancé, bon et brave garçon au cœur loyal, qui a juré de faire sienne la petite amie de son enfance: par amour d'abord, puis parce que leur mariage réunirait toutes sortes de considérations pratiques."

"Je vous ai déjà présenté, dans une de mes dernières lettres, Mme Nyking, une Nordique un peu nageuse, et très éprouvée par l'affreuse catastrophe qui lui a ravi tous les siens. Elle traîne dans la vie une âme désolée, mais non sans charme: elle veut bien m'honorer de sa sympathie et voit en moi un frère de misère qui la comprend; de plus, elle a le goût de la peinture et je lui donne quelques conseils.

"Elle est l'amie de Mlle Sabine que je juge très captivante, celle-là. J'ai rarement vu une femme, cette trempe, vertueuse et digne, meurtrie par la vie, j'en jure, d'une intelligence complète, avec un cœur ardent, si je ne me trompe, mais toutefois mystérieuse, chère, réticente et se tenant toujours sur ses gardes.

"Elle semble s'intéresser beaucoup à cette Mme de Lhaucourt, ma voisine de Saint-Léonard, ce je ne sais à quel titre; je vous ai vu cette dame — que je crois très malade — est une femme aimable et qui porte encore les restes d'une beauté à son déclin; elle se montre avec moi timide, apurée, avec des émotions subites et inexplicables on devine en elle la femme jaugulée qui regrette de ne pas l'être. J'ai l'impression que son passé n'est pas sans ombre.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée) éditrice-propriétaire — Georges Gauthier, directeur-gérant.

EATON

Autres bonnes nouvelles pour les clients!

Vendredi et Samedi

sont

JOURS D'AUBAINES

PLUS DE 350 SPECIAUX non annoncés dans les quotidiens.

Les JOURS D'AUBAINES sont toujours attendus avec impatience dans nombre de foyers. Cette fois, ces jours sont doublement intéressants parce que C'EST LE PRINTEMPS... ET QUE CE SONT PAQUES DANS 2 SEMAINES... Ceci veut dire vêtements nouveaux pour tous... et nombre de choses nouvelles pour la maison. TOUS CES ARTICLES SONT ICI... marqués à prix qui vous feront économiser considérablement.

Cherchez les étiquettes des "Jours d'Aubaines" dans tout le magasin, vendredi et samedi.

THE T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL

Renards Argentés

CHOIX CONSIDERABLE

VARIANT DE

\$25 à \$75

LA PEAU

CUMMINGS

284 NOTRE-DAME O.

WHITE SWAN EMBOSSED TISSUE

Velouté comme un nuage d'été

VALEUR SUPÉRIEURE... PROTÈGE LA SANTÉ

Bonne nouvelle! Flétan frais!

Débarqué à Lockport par la goélette Irène-Mary, expressément pour le compte de Gatehouse, et en route pour Montréal par express.

COMMANDEZ DU FLETAN ET REGALEZ-VOUS-EN VENDREDI! Téléphonez votre commande CE SOIR pour qu'on vous la livre DE BONNE HEURE demain, vendredi. Appelez le service des commandes téléphoniques ouvert jusqu'à 7 h. 30 ce soir.

Saumon frais
Pétoncles frais
Doré frais
Poisson blanc frais

HUITRES sur demi-écailles

628 ouest, Dorchester

Filets de soles
Gold Eyes de Winnipeg
Homards
Crevettes

HUITRES au panier

PLateau 8121

GATEHOUSE

VOLAILLES — OEUFS BEURRE

Livraison à domicile

P. Poulin & Cie

Notre maison fait une spécialité de la volaille depuis 1865.

Lanc. 4201

Le Monsieur d'à côté

par Andrée VERTIOL

35. (Suite)

Le jeune homme, loin de paraître confus, prit la chose en riant.

— Eh bien! Madame, vous voudrez bien me garder le secret, il paraît que j'ai commis une indiscretion sur le compte d'une personne qui vous est chère, veuillez me pardonner, d'abord, et ne pas me vendre surtout.

Greta répondit gravement:

— Oh! mon amie à la caractère bien fait et l'âme haute, elle ne saurait vous faire grief de cette peccadille, d'autant qu'elle fut précédée par un éloge qui, certainement, lui serait fort précieux à entendre.

— Et regardant la jeune fille:

— N'est-ce pas, Sabine?

— Je le suppose! répondit celle-ci négligemment, avec l'air de ne pas attacher grande importance à la question. Tout de suite d'ailleurs, et très habilement, elle changea le sujet de conversation.

Le repas terminé, on parla du retour; il ne fallait pas trop abandonner la pauvre tante Aurélie qui les attendait pour le thé.

Martial, que ce délicieux festin avait mis de bonne humeur, proposa une note de félicitation à l'adresse de Mlle Petite Flamme, mère pour le mariage parce que maîtres-

se de maison accomplie, possédant au plus haut point l'art culinaire si précieuse chez une femme.

Disant cela, il regardait Gérard dans les yeux, avec l'air de le mettre de moitié dans ses éloges.

Fiammette ne s'y méprit point: ces compliments qui, en d'autres cas, eussent amené de la joie sur son visage charmant, ne déridèrent point son front devenu soucieux pendant le repas et ses lèvres sans fard gardèrent une petite moue douloureuse, celle des enfants qui se retiennent pour ne pas pleurer.

Gérard, d'abord un peu inquiet, ne fut point, à la réflexion, trop fâché de cette attitude; elle lui faisait espérer un peu de brouille entre sa petite amie et ce brillant Parisien qu'un moment elle paraissait trop admirer.

— Qu'avez-vous, Françoise? demandait-il pendant qu'en bons maîtres de maison ils remettaient tout en place...

— Je ne sais pas, Gérard, j'ai un peu le cafard, ces jours-ci...

— Pourquoi? Qu'est-ce qui vous a fait de la peine? J'espère

que ce n'est pas un de ces intellectuels, bons surtout à jaspiner, qui se serait permis de vous causer, quelque ennui?

Et il désignait, l'oeil courroucé, les deux Parisiens et les deux jeunes femmes en train de discuter de nouveau.

— Taisez-vous, mon pauvre ami. Bons à rien, ces gens-là! C'est-à-dire qu'ils nous dépassent de cent coudées.

— Pas pour le côté pratique, toujours! Si nous n'avions eu qu'eux pour le pique-nique!

Après cela qu'ils n'ont pas fait honneur, tout purs esprits qu'ils sont!

La jeune fille se prit à rire et, continuant sa pensée:

— N'allez pas au moins vous mettre des idées en tête; tout le monde est au contraire très gentil pour moi, ici.

— Alors, qu'est-ce que vous avez de vous morfondre?

— Je ne sais pas, mon ami, je m'ennuie sans raison.

— Comment, vous vous ennuyez? Ne suis-



Heinz

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Une école de filature à Sherbrooke

Deux enquêtes: sur les exemptions et commutations de taxes et sur les rentes seigneuriales — La nomination de deux députés à la présidence — Le parc du mont Orford — L'amendement Casgrain

La Chambre siégera samedi

Québec, 31. — Au début de la séance de la Chambre, hier après-midi, le premier ministre propose plusieurs questions posées par opposition soient converties en motions, à cause de la longueur des réponses données.

Puis M. Duplessis répond à une question de M. Lafleur sur les fautes commises par le gouvernement et l'actuel.

La Sûreté provinciale

La Chambre adopte ensuite en comité plénier et sans discussion le bill de la Sûreté provinciale, qui en avait déjà publié le texte, qui n'a subi aucune modification. Le bill est ensuite adopté en troisième lecture.

Le bill 63

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier les résolutions relatives au bill 63, intitulé: Loi modifiant la loi autorisant les procédures nécessaires pour établir l'étendue des exemptions et des commutations de taxes municipales et scolaires.

Cette loi porte à \$20,000 le crédit de \$10,000 voté lors de la dernière session pour ces fins et permet de nommer comme président un comité un député de l'Assemblée législative, avec traitement, sans encourir d'indemnité au sens de l'article 65 de la Loi de la Législature ou de l'article 121 de la loi électorale de Québec.

M. Bouchard, chef de l'opposition, demande si les enquêtes prévues sont commencées.

M. Duplessis répond qu'au temps où il était chef d'opposition il avait demandé au gouvernement à combiner s'élevaient les exemptions et commutations de taxes accordées à la valeur des propriétés ainsi favorisées. Le premier ministre du temps a répondu qu'il l'ignorait, et qui, déclare M. Duplessis, était un drôle de politicien, car elle équivalait à poser des actes importants sans en prévoir les conséquences.

Aussi, dès l'arrivée au pouvoir, le gouvernement, celui-ci a décidé de voter une loi pour faire faire une enquête et a approprié une somme de \$10,000 à cette fin. On avait alors l'intention de faire exécuter ce travail par le département des affaires municipales. Mais, dit le premier ministre, l'ancien ministre, actuellement chef de l'opposition, avait laissé le département avec un tel état de choses que les employés n'ont pas trop de tout leur temps pour le réparer. Cette année, nous volons vingt mille dollars pour faire cette enquête et nous allons charger M. Anatole Carignan, député de Jacques-Cartier, maire de Lachine, de la présider. M. Carignan, outre une indemnité tout à fait remarquable, est aussi président de l'Union des Municipalités.

M. Duplessis cite le cas de *Cedars Rapids*, qui, sur les \$2,500 de taxes versés à la corporation de l'endroit, n'en paie \$1,300. Or ce n'est que la quatrième des taxes qu'elle devrait payer.

L'enquête terminée et la situation envisagée, le produit des nouveaux revenus servira à un fonds commun pour l'éducation et les problèmes récents, dans toute la province.

M. Bouchard dit que le premier ministre n'a pas pu que se vanter, dans l'opposition il réclamait à cor et à cris les renseignements qu'il eut avoir par sa commission, alors que l'ancien gouvernement n'avait aucune loi pour lui permettre de les obtenir. Lorsque le premier ministre a fait voter le premier montant de \$10,000, il l'invoquait comme argument la grande presse qu'il y avait à voter la somme pour obtenir plus tôt les renseignements désirés, afin de corriger la situation le plus tôt possible.

Or le gouvernement actuel se dérange beaucoup d'efforts, pour venir à bout de ce qui se vanter, dit, lui qui avait une loi lui permettant d'obtenir tous les renseignements désirés. Maintenant, pour couvrir sa position, il veut doubler le montant déjà voté pour l'enquête, de plus il veut violer les droits de la Législature en donnant un salaire à un député. Le gouvernement a déjà quatorze ministres et, non content de distribuer des cadeaux aux amis d'en dehors, il veut en faire à ses députés, malgré la sagesse de la loi de l'indépendance de la Législature. Il donne maintenant des quasi-portefolios à ses députés. Le premier ministre a tort de poser par conséquent.

L'indemnité des députés

C'est comme pour la réduction de l'indemnité des députés. L'indemnité a été réduite, mais il y a eu une session de plus, en sorte que les députés sont plus nombreux. C'est une mauvaise loi. On ne fera pas croire qu'il est impossible de trouver des hommes compétents en dehors des députés de la Législature. On paie à des députés salaires, tant de temps de l'ancien régime pendant les campagnes électorales.

M. Bouchard ajoute qu'il ne comprend pas qu'avec le meilleur ministre du Commerce depuis la Confédération, on ne puisse arriver à obtenir les renseignements voulus, le ministère n'a qu'à s'adresser aux conseils municipaux et il va obtenir ce qu'il lui faut, sans dépenser \$20,000.

M. Duplessis

M. Duplessis dit que le chef de l'opposition a fait un discours où il a su habilement utiliser des arguments de plausibilité.

L'ancien gouvernement, d'après le chef de l'opposition, n'a rien fait parce qu'il n'avait pas d'argent pour faire une enquête de cette nature. Il a ajouté qu'il était facile d'avoir ces renseignements sans dépenser.

Mais le gouvernement de l'ancien régime avait une grosse majorité; rien n'était plus facile que de faire une loi. Mais le chef de l'op-

position ajoute qu'il n'y a même pas besoin de loi, et qu'il suffisait pour le ministère du commerce et de l'industrie de les demander. Pourquoi alors ne les demandait-il pas?

Le chef de l'opposition dit que nous proposons un précédent et il parle de la réduction des indemnités. Le gouvernement a réduit les indemnités et dépenses de la session de \$100,000 à son avènement au pouvoir. Mais seule l'indemnité du chef de l'opposition n'a pas été réduite. Il reçoit son \$5,000. Il a gardé son plein salaire, et nous ne lui avons pas reproché. Au lieu de critiquer, qu'il le partage donc avec M. Godbout. Ça n'est pas juste d'agir comme il le fait avec M. Godbout. M. Bouchard envoie M. Godbout se promener dans toute la province et il garde toute l'indemnité. Ça n'est pas juste.

M. Bouchard — Ça n'est pas vous qui payez les voyages de M. Godbout?

M. Duplessis — Certes non. Le chef de l'opposition parle de précédent que nous posons. Mais le président de la Chambre et l'assistant-président ont un salaire. Et parlant de double mandat, le chef de l'opposition n'a pas raison de se scandaliser. De son temps, il y avait des députés du gouvernement fédéral qui étaient aussi avocats pour la municipalité de Québec. M. Oscar Boulanger et M. Joseph Jean, par exemple, et il y a aussi le cas de M. Ernest Bertrand.

Le cas de M. Ernest Lapointe

Mais il y a un chef de M. Bouchard qui en a profité aussi. C'est M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, député fédéral à Ottawa. Lorsqu'il était député fédéral, il est venu devant la Législature comme avocat de la cité de Québec pour réclamer le droit de municipalisation. Et devant le comité des députés, il a dit que les opinions qu'il exprimait étaient non pas ses opinions personnelles mais ses opinions personnelles comme citoyen de Québec. Et il a reçu \$5,000 de la ville de Québec, pour avoir agi pour elle dans ce double mandat. L'année suivante, M. Lapointe est revenu devant le comité, soutenir les mêmes prétentions que l'année précédente, au nom de la ville de Québec, savoir que la ville devait avoir le droit de municipaliser ses services d'électricité. Et il a reçu \$2,500 pour cet autre double-mandat.

Enfin il a reçu un troisième mandat lorsqu'il a été nommé par M. Alexandre Taschereau comme président d'une commission, au salaire de \$6,000 pour qu'Ernest Lapointe, président de la Commission, décide si Ernest Lapointe, avocat de la ville de Québec, en prenant alors ses opinions personnelles, avait raison de réclamer le droit de municipalisation.

On parle de précédent, mais qu'on prenne donc l'exemple de l'Angleterre où il y a trois classes de représentants du peuple: les députés, les ministres et les députés sous-secrétaires d'Etat, payés par le Parlement. Et le gouvernement King a trouvé ce système si bien qu'il a annoncé au début de son gouvernement qu'il en nommerait.

On ne prétendra pas qu'un homme parce qu'il est député cesse d'être compétent. Nous prenons les hommes compétents où nous les trouvons, et en cela nous suivons la pratique anglaise.

M. Bouchard. — Le premier ministre va passer pour un des meilleurs sophistes que la race canadienne-française ait produits.

M. Duplessis. — Depuis la Confédération? (rires)

L'indépendance de la Législature

M. Bouchard. — Le premier ministre a parlé du cas de M. Ernest Lapointe mais c'est bien différent. M. Lapointe était député à Ottawa, n'est pas le gouvernement fédéral qui lui a demandé de plaider pour la ville de Québec. C'est la ville de Québec. Et la ville de Québec a eu raison, car M. Lapointe est un homme d'une rare compétence. Il n'y a pas de précédents à la coutume que le premier ministre semble vouloir instaurer. C'est un grand tort que de vouloir abandonner le principe essentiel de l'indépendance de la Législature. Il est inutile de vouloir faire croire que nommer un député orateur de la Chambre c'est identique à lui donner la présidence d'une commission. Il n'y a pas de similitude. La fonction de l'orateur est absolument législative et n'a rien de commun avec la présidence d'une commission. Et si ce n'est pas un député qui préside nos délibérations, qui les présidera? Il est étrange que le gouvernement actuel crée de semblables précédents, quand son premier ministre a tellement tonné contre les violations de l'indépendance de la Législature. Le gouvernement veut donner des doubles salaires à des députés. C'est violer un autre de ses principes énoncés à la dernière élection. Tous ces principes, tour à tour, le gouvernement actuel les a violés.

M. Léon Casgrain. — Quel sera le salaire du commissaire? M. Duplessis. — S'il était proportionné au salaire du chef de l'opposition, ça serait au moins \$25,000.

M. Casgrain. — Combien, quel salaire?

M. Duplessis. — Un salaire juste.

M. Bouchard. — Le premier ministre est bien pris pour répondre comme ça.

M. Duplessis. — Le chef de l'opposition ne devrait pas se choquer. On ne touchera pas à son salaire. Mais il devrait le partager avec M. Godbout. M. Godbout voyage.

M. Bouchard. — Ça n'est pas vous qui le payez, ces voyages?

M. Duplessis. — Non, je ne pense pas.

M. Casgrain. — Pourrais-je avoir une réponse plus précise?

M. Duplessis. — Puisque le député veut une réponse plus précise, ça ne sera pas \$2,000.

M. Casgrain. — C'est très précis. Merci.

Le vote

Comme l'orateur appelle ensuite la troisième lecture des résolutions, l'opposition réclame le vote. Les résolutions sont votées en deuxième lecture par 58 à 11. M. Anatole Carignan ne vote pas.

Ecole de filature à Sherbrooke

Le premier ministre dépose ensuite des arrêtés ministériels, puis on étudie les résolutions du bill no 75, créant une école de filature. M. Duplessis dit que certaines difficultés ont surgi l'été dernier dans quelques filatures. Au cours des entrevues qu'il eut avec des dirigeants de filatures, on lui a dit qu'on serait bien disposés à employer des Canadiens aux postes supérieurs, mais qu'il fallait aller les chercher en Angleterre parce qu'il n'y a pas d'école ici pour en former. M. Duplessis dit qu'en conséquence il forme l'école et croit répondre à un besoin. Cette école ne sera pas aux Trois-Rivières, parce qu'on parlerait de favoritisme. Elle ne sera pas à Montréal ni à Québec, parce que le gouvernement vient de donner à ces villes de nouvelles institutions. C'est à Sherbrooke, centre important, mais pas aussi important que les Trois-Rivières. Si le besoin s'en fait sentir on créera d'autres écoles du même genre. Les résolutions sont votées sans discussion.

Les rentes seigneuriales

La Chambre passe ensuite à l'étude des résolutions précédant le bill 67, qui pourvoit à «des mesures efficaces concernant l'abolition des rentes seigneuriales». M. Jos. Bilodeau dit quelques mots pour exposer le but de la loi. M. Bouchard trouve que le bill est assez curieux, et note que le gouvernement veut encore accorder une position à un député. Il proteste de nouveau et dit que si les salaires des députés sont jugés insuffisants, le gouvernement n'a qu'à les augmenter mais ne doit pas user de subterfuges. Du train où vont les choses, il y aura 75 petites commissions, et 75 députés qui ne sont pas ministres seront ainsi placés.

M. Bilodeau revient à la charge pour dire que l'ancienne loi sur les rentes seigneuriales était inopérante. M. Duplessis dit que le gouvernement entend nommer les députés compétents, et parle des sous-secrétaires parlementaires en Angleterre.

M. Bouchard regrette les comparaisons de M. Duplessis et trouve que le premier ministre devrait refuser les demandes de ses députés, qui semblent tous vouloir «une petite job». Les résolutions sont votées par une majorité de 55 à 10. Le bill est ensuite voté aussi, en troisième lecture, sur la même division.

Le pont de Caughnawaga

La Chambre se réunit ensuite en comité plénier pour étudier le bill no 62, intitulé: «Loi relative aux biens de la Corporation du pont du Lac Saint-Louis».

M. Duplessis donne quelques explications au sujet de ce bill et dit qu'on a eu raison d'appeler le pont de Caughnawaga «le pont des Statuts», puisqu'il a fallu en passer quatre avant que le pont fût construit. Il ajoute qu'une commission spéciale avait été nommée à la suite de la construction de ce pont, mais qu'elle fut abolie par le gouvernement de l'Union nationale. Depuis, les municipalités riveraines ont voulu taxer le pont et le gouvernement présente une loi afin de certifier que «tous les biens meubles et immeubles de la corporation du pont du Lac Saint-Louis ont toujours été et sont, pour fins de taxation, réputés des biens du gouvernement de la province».

M. Bouchard dit quelques mots, puis le bill est adopté en troisième lecture.

La radio

On passe ensuite à l'étude du bill no 64, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la radiodiffusion en cette province». M. Duplessis, parlant après M. Bilodeau, ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie, explique que, jusqu'ici, l'application de la Loi 19 George V, chapitre 31, relative à la radiodiffusion, était confiée au ministre des Terres et Forêts, mais que le gouvernement veut la soumettre dorénavant à la direction du ministre des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie.

La Chambre adopte le bill en troisième lecture.

Le mont Orford

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour l'étude des résolutions relatives au bill no 70, intitulé: «Loi pourvoant à l'établissement du Parc national du mont Orford».

M. Bastien se lève aussitôt et déclare qu'il n'a pas objection à ce qu'on établisse un parc national au mont Orford, mais il demande pour quelle raison le gouvernement n'en ferait pas autant à la montagne Tremblante, dans le comté de Berthier?

M. Gagnon, ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries, répond que le gouvernement consentira avec plaisir à l'établissement d'un parc national à la montagne Tremblante, si Montréal et les autres villes avoisinantes consentent à faire leur part, de même que certaines villes des Cantons de l'Est, telles que Sherbrooke, Magog, Waterloo et autres.

Puis on fait lecture des résolutions, qui sont les suivantes:

Résolutions

Résolu, 1. — Que les gardiens et autres fonctionnaires, temporaires ou permanents, nécessaires pour l'application de la Loi du Parc national du mont Orford, telle qu'elle est par la loi qui accompagne les présentes résolutions, seront nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Mines et des Pêcheries et leurs fonctions et traitements seront déterminés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolu, 2. — Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer un surintendant pour prendre charge de l'application de ladite Loi du Parc national du mont Orford et des règlements établis sous son empire, et déterminer son traitement.

Résolu, 3. — Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra établir des règlements pour l'octroi et le prix des licences et des permis.

Résolu, 4. — Que le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation dudit ministre des mines et des pêcheries, pourra autoriser le paiement, aux conditions et de la manière qu'il déterminera, à même le fonds consolidé du revenu, d'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars pour l'exécution de ladite Loi du Parc national du mont Orford.

Amendement Casgrain

Comme la Chambre va se former en comité des subsides, M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, se lève et présente la motion suivante:

«Que tous les mots après «que» dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre, tout en étant disposée à voter les subsides nécessaires à Sa Majesté, regrette que l'application des lois concernant les pensions de vieillesse et l'établissement d'un crédit agricole provincial aient donné lieu au favoritisme, à la propagande électorale et à un nombre considérable d'autres abus, au détriment des personnes qui sont dans les conditions requises pour bénéficier des avantages desdites lois, et demande au gouvernement de prendre sans délai des mesures nécessaires pour remédier auxdits abus et empêcher leur répétition.»

M. Casgrain donne quelques explications sur son amendement, mais M. Duplessis soulève un point d'ordre et s'oppose à ce que cet amendement soit ainsi présenté, parce qu'il s'agit d'un véritable pamphlet politique. Puis il demande au député de Rivière-du-Loup de modifier son amendement, sous le prétexte que c'est une injure à l'administration de la province.

M. Bouchard répond que l'opposition a le droit de présenter un tel amendement, vu qu'elle ne fait la somme que son devoir. Il dit qu'il est ainsi dans tous les Parlements britanniques. Il ne s'agit que d'une motion de non-confiance et il ajoute qu'il fut déjà démontré, et à plusieurs reprises, qu'il y avait eu des abus dans l'administration de la loi du crédit agricole.

M. Casgrain se lève ensuite et va parler de l'élection de Bagot, mais le président l'interrompt, en disant qu'il n'est pas question de Bagot dans sa motion discutée. M. Casgrain ajoute qu'il est difficile pour lui de se prononcer sur cette question; il renvoie le point d'ordre du premier ministre et laisse à la Chambre de se prononcer sur l'amendement.

M. Léon Casgrain dit qu'il n'y a aucun doute pour personne que les abus sont nombreux dans la distribution des pensions de vieillesse. Le député de Rivière-du-Loup lit à ce sujet un article du *St-Lawrence* dans lequel il est dit, entre autres choses, que le gouvernement provincial, qui ne manque jamais une occasion de se faire faire de la publicité avec les pensions de vieillesse, devrait au moins avoir le cœur de rappeler, à chaque fois, que le gouvernement fédéral paie les 3-4 de ces pensions.

M. Casgrain rappelle ensuite les paroles de M. Duplessis dans Bagot. Il est interrompu à plusieurs reprises par des cris et des interpellations. Chaque fois M. Paul Sauvé rappelle les députés à l'ordre. Et M. Casgrain les avertisse qu'ils parleront, plus ils parleront, plus ils parleront. Le député continue en disant que le gouvernement actuel va dix fois plus loin que l'ancien sous le rapport du patronage et des abus dans le patronage. Il dit que les libéraux sont plus contents d'avoir été battus en faisant une lutte honnête qu'ils ne le seraient s'ils avaient conservé le pouvoir par les moyens que prend le gouvernement actuel.

On prend le vote et l'amendement de Casgrain est rejeté par 54 voix contre 11.

M. Grégoire, ex-maire de Québec, vote avec l'opposition, ce qui provoque quelques commentaires de bonne humeur.

On proclame le résultat du vote et M. Duguay dit: Le parti des vaincus.

Un toast. — Ils ne sont que quatorze.

La Chambre adopte ensuite le dernier item des subsides du ministère de l'Agriculture et M. Cléophas Bastien demande des renseignements sur certains travaux faits à la ferme de Deschambault.

M. Bona Dussault explique que certains membres de l'opposition ont affirmé au cours de l'élection de Bagot que les réparations que l'on est à faire à la maison de ferme que le gouvernement a achetée coûtaient \$35,000.

La vérité est que cette maison a un véritable caractère historique, et que c'est là notamment que vécurent les ancêtres de la famille de sir Lomer Gouin, sous la domination française, et la famille du colonel Boudreau. Le coût des travaux est de \$12,000 et non des \$35,000, alors que la maison de bois construite à côté par l'ancien gouvernement a coûté tout autant et est trop petite pour abriter une famille.

M. Dussault ajoute que le gouvernement a acheté toute la ferme qui dépend de cette maison.

M. Casgrain. — Combien a-t-on payé?

M. Dussault. — \$2,500. Le chef de l'opposition trouve-t-il que c'est trop cher? Elle a une superficie de 180 arpents.

M. Bouchard. — Non. Mais combien l'office du prêt agricole va-t-il prêter là-dessus?

M. Dussault (ironique, allusion aux \$700 récupérés par M. Bouchard, par suite d'un prêt consenti par l'office à un cultivateur). — Il prêterait \$700.

Samedi

L'item est adopté, et la Chambre s'ajourne à cet après-midi, à 3 heures, après que M. Duplessis

eut demandé à M. L.-P. Geoffrion, greffier de la Chambre, que samedi la Chambre siège le matin, le midi et le soir.

Feu Mme Mauffette

Hier matin au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis on eut lieu à Ste-Clémentine, les funérailles de Madame L.-O. Mauffette, née Lavigne, décédée le 27 mars à l'âge de 56 ans. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Lucien Pinaud, curé de la paroisse. Le R. Père Siméon, O.F.M., prédicateur des retraites, a chanté le service assisté de M. l'abbé Paul L'Archevêque, et de M. l'abbé G. Dufresne, tous deux vicaires de la paroisse, comme diacre et sous-diacre.

Le deuil était conduit par le mari de la défunte, le docteur L.-O. Mauffette, M.V., du service d'hygiène de la cité de Montréal.

seus deux fils: MM. Laurent Mauffette, comptable vérificateur à Radio-Canada; M. Guy Mauffette, artiste bien connu à la scène et à la radio; deux beaux-fils: MM. Lucien Thériault, Hugo Sénécal; ses beaux-frères: Dr Eugène Mauffette, Dr Arthur Mauffette, Dr Jos. Mauffette, ses cousins: M. Yves Tessier-Lavigne, Dr J.-A. Renaud, M. Arthur Lesage, Dr Jean Mauffette.

On remarquait également MM. le Dr A. Lacombe, Bernard Mélançon, A. J. Hood, Armand Poupard, W. Laurier, L.-A. Rivet, Dr L. Lamarche, Alfred Cinq-Mars, Ernest Gosselin, Dr B. Lavoye, R. F. Honoré, P.-E.C. A. C. O'Donoghue, D. S. Sénécal, J.-P. L. Brien, T. Sénécal, D. Legault, Paul Poirer, Dr S. Lacombe, E. Lussier, G. Buck, E. Martin, G. Legault, H.-A. Martin, J.-E. Ferras, A. Lévesque, G. Goyer, E. Lefebvre, R. Allaire, Jean Gauvin, Georges Boudier, R. Wiggins, S. Lauson, J. Robert, A. Pailment, L.-J. Boileau, Léonold Senay, A. Legault, P.-E. Marc-Aurèle, Auguste Circe, A. Maisonneuve, R. Guimond, Fred Hanna, P.-A. Valois, Henri Letondal, Henri Vézina, Armand Lefebvre, Julien Lippe, J. Champoux, Raoul Nolin, cap. H. Monette, G. Desautels, L.-A. Lamontagne, Emile Godin, Lucien Godin, C. Brisebois, L. Morin, A. Chamberland, S. Mailoux, R. Jobin, Maximilien Mercier, J.-B. Dubois, E.-R. Gauthier, A. Godeau, L.-G. Forté, Joseph Améon, M. Skelley, Leon D'Hennin, Francis Trudel, Maurice Viau, Lionel Robin, Lucien Davaud, MM. J. Parnuel, M. Laberge, C.-L. Terroux, Armand Mignolet, Camille Brisebois, F. Boud, Gaston Rivet, Raoul Cyprien, E. Savin, N. Lalonde, Maurice Legault, Armand Legault, E. Leduc, W. Vézina, W. Souchereau, Eudore Roy, Hector Roy, S. Lauson, Théodore Lussier, G. Viau, P.-A. Rousseau, J.-B. Lacasse, Paul et Roméo Deschamps, Henri Martin, Alphons Roberge, T.-F. Vauthier, W. T. Monahan, Oscar Bastien, Paul Guérémont, J.-L. Vallée et autres.

Dernière Création de la Prothèse

Pourquoi aller à l'étranger pour vos

MEMBRES ARTIFICIELS

Lorsque nous avons ici des compétences?

Demandez l'avis de votre chirurgien

La Jambe de Métal "AÉROPLANE"

Dernière innovation de la science moderne

SES MERITES EXCLUSIFS:

Bande Pelvienne Brevetée

Emboiture d'un seul morceau

(Sous brevet). Ajustement parfait, confort du cuir. Stabilité du bois; pas d'a peu près.

Genou et Cuissard d'un seul morceau chacun

(Sous brevet). Pas de rivets criards; parfaitement moulés; s'ajustent aisément à l'alignement requis.

Charnière hexagonale du genou

(Sous brevet). Graisse hermétiquement scellée. Articulation sur billes. Inusable.

Contrôle intérieur et ajustable du genou

(Sous brevet). Régularise l'action de la mollière au goût du sujet. Relié au système d'articulation par un boulon hexagonal.

Mollière d'un seul morceau

(Sous brevet). Pas de rivets ni soudures, ni coutures. Pèse moins d'une livre. Solide comme de l'acier, 60,000 lbs de force d'extension.

Base de Cheville d'un seul morceau

(Sous brevet). Articulation sur billes. Graisse hermétiquement scellée. Résiste à une pression de 5,000 lbs.

Chaque Jambe "Aéroplane" est parfaite; une Jambe Artificielle doit être ajustée; méfiez-vous des agents non qualifiés.

Rien ne remplace l'expérience et la bonne renommée. — 30 ans d'expérience à votre service.

VOTRE GARANTIE:
25 ANS EN AFFAIRES

LA MAISON DUCKETT

est le plus important établissement du genre au Canada, elle possède l'atelier le plus moderne de la province de Québec; — dix chambres d'essayage où plusieurs experts canadiens travaillant sous la direction immédiate de M. J. A. Duckett sont à la disposition des amputés.

La méthode actuelle de distribution des membres artificiels ne correspond pas au progrès de la science. Durant les cinquante dernières années, la chirurgie a progressé d'une façon étonnante; la fabrication des appareils de prothèse et d'orthopédie s'est aussi améliorée, mais la manière de les ajuster n'a rien de moderne. N'importe qui peut encore faire l'ajustement n'importe comment. De véritables colporteurs continuent de fournir aux amputés des appareils plus ou moins ajustés. Même si le chirurgien a donné de bons avis au patient, celui-ci étant retourné chez lui est maintenant à la merci de vendeurs peu scrupuleux qui portent un membre artificiel, ce qui leur attire de la sympathie et fait oublier qu'ils sont plus soucieux de toucher leur commission que de procurer du bien-être à l'amputé. Et tout ceci résulte du fait qu'il n'existe pas de loi (semblable à celle qui régit l'ajustement de verres et de dents postiches) prohibant l'ajustement d'une prothèse par une personne incompétente.

SERVICE

Quel que soit le type de membre artificiel et d'où qu'il vienne, il est inefficace et sans valeur si celui qui le porte ne peut pas le faire ajuster comme il faut et le faire rajuster quand il y a lieu. C'est ce qu'on appelle le service dû à l'amputé, et celui que nous nous appliquons à donner à nos clients.

S'IL VOUS PLAÎT, PRENEZ RENDEZ-VOUS ET EVITEZ L'ENNUI DE FAIRE ANTICHAMBRE.

AUTRES SPECIALITES:

— Appareils orthopédiques,
— Bandes herniaires,
— Ceintures abdominales,
— Supports physiologiques,
— Supports plantaires.

TECHNICIEN ORTHOPEDISTE ATTITRE DES HOPITAUX SUIVANTS:

Children's Memorial,
Montreal General,
Montreal Children's
Royal Victoria,
Shriners',
Western.

COUPON

J.-A. Duckett,
2014, Bleury, Montréal.

Veuillez m'adresser votre brochure GRATUITE sur votre nouvelle jambe artificielle, sans obligation de ma part.

Nom

Ville

Comté

J. A. DUCKETT

Quelle est la province qui a le moins reçu d'Ottawa pour ses chômeurs en 1935-1936 ?

C'est la province de Québec, d'après les chiffres que vient de compiler M. Esdras Minville.

La province de Québec est de toutes les provinces du Canada celle qui a le moins reçu du gouvernement fédéral pour ses chômeurs, du moins pour l'année terminée le 31 mars 1936. Sa part n'a été que de \$2.32 pour chaque chômeur-mois, tandis que la province de l'Île du Prince-Édouard, par exemple, a reçu \$7 par chômeur-mois et que la province d'Ontario en a reçu \$3.58.

Ces statistiques ne peuvent être plus fraîches. M. Esdras Minville, conseiller technique du ministère provincial, professeur à l'École des hautes études commerciales et économiste réputé, vient de les préparer, à l'aide des publications fédérales.

Dans quel but faites-vous ces calculs? lui a-t-il demandé, en le

prenant en flagrant délit. — Je ne peux pas vous le dire encore. D'ailleurs ces additions et divisions ne sont que le premier chapitre de statistiques importantes. Voilà pourquoi je peux vous communiquer cette tranche. Pour les autres...

M. Minville vous laisser la paix... M. Minville n'a pas complètement terminé ses calculs et il lui dit les chiffres pendant qu'il tape l'addition automatique. Les économistes, comme on le voit, mettent la main à la pâte eux-mêmes. Le résultat des opérations arithmétiques? Le voici tel qu'établi par M. Minville pour l'année terminée le 31 mars 1936, avec les contributions fédérales, le nombre de chômeurs-mois, l'allocation par tête de chômeur-mois:

Provinces	Cont. féd.	Chômeurs-mois	All. par tête
Ile du P.-Édouard	\$ 272,925	39,270	\$7
Nouveau Brunswick	1,058,490	195,328	5.92
Nouvelle-Écosse	1,268,416	218,344	5.81
Alberta	1,586,314	888,869	
Saskatchewan	3,060,550	2,496,301	
Ontario	13,896,336	3,882,206	3.58
Manitoba	3,044,017	1,044,963	2.93
Colombie	2,275,000	940,678	2.42
Québec	9,996,534	4,300,231	2.32

Un fort en chiffres dira tout de suite: "Mais l'Alberta et la Saskatchewan ont reçu moins que Québec?" L'opération de division est facile, mais le cas de ces provinces n'est pas aussi simple, avec celui de la Colombie, du Manitoba, de celui des provinces maritimes et de l'Ontario et du Québec. Ces cinq dernières provinces n'ont pas fait d'emprunt à Ottawa, tandis que les prêts et avances en cours sont de \$15 millions et demi pour le Manitoba, de \$56 millions pour la Saskatchewan, de \$24 millions et demi pour l'Alberta et de \$27 millions et demi pour la Colombie.

— Qu'on tienne compte de ces

prêts et avances, remarque M. Minville, et l'on constatera que la province de Québec a été la moins choyée du Dominion en l'année 1935-36 d'après la loi fédérale du chômage de 1935.

"Il serait intéressant de connaître les contributions fédérales aux provinces pour toutes les années avec tous les totaux depuis l'inauguration du système des allocations de chômage. D'après les statistiques que je viens d'établir avec vous, il est clair et net que la province de Québec n'a pas été alimentée de fonds fédéraux sur le même pied que les autres provinces".

A. A.

L'admission des enfants au cinéma

Déclaration de M. Duplessis

Québec, 31 — Après l'étude du bill de Montréal, au comité des bills privés, hier soir, et immédiatement avant l'ajournement, M. David Rochon, échevin du quartier Saint-Michel de Montréal, a demandé à M. Maurice Duplessis si le gouvernement a pris une attitude au sujet de l'admission des enfants au cinéma. A Montréal.

M. Rochon favorise l'admission des enfants aux cinémas pour les films éducatifs spéciaux. Il note qu'un cinéma de Montréal a admis les enfants récemment; pour le film de *Blanche Neige et les Sept Nains*.

M. Duplessis fait alors la déclaration suivante:

"Je ne cache pas que nous sommes sous l'impression qu'il y a lieu de faire des changements à la loi. Car le cinéma est un excellent moyen d'éducation. Nous avons pensé à passer un amendement pour l'admission des enfants, moyennant certaines conditions de sécurité physique et morale, lorsqu'il s'agit de films de nature à aider

l'éducation et l'instruction. On nous a soumis plusieurs objections sérieuses, et nous avons dû ajourner à l'an prochain tout le problème.

Nous avons toléré l'admission d'enfants dans certains théâtres où la vie des enfants et de ceux qui les accompagnent était bien protégée. On nous a dit alors: Vous faites un monopole en favorisant un théâtre au détriment des autres. Vous ne permettez pas de montrer aux enfants des films français qui sont l'équivalent de *Blanche Neige*, etc. C'est là un argument sérieux. Pour ces diverses raisons, et comme nous n'avions pas le temps de trouver une solution adéquate, nous avons ajourné l'affaire à la prochaine session. De plus, nous voulons consulter les autorités religieuses et autres, qui ont le droit, d'ailleurs, d'être consultées, et dont nous avons besoin des conseils.

L'an prochain, nous prendrons une attitude que nous soumettrons à la Chambre. Il y a quelque chose à faire dans ce domaine."

L'enseignement chez les Indiens

Ottawa. — (Communiqué du ministère des Mines et des Ressources). — Il s'est réalisé des progrès notables dans l'instruction des enfants indiens depuis l'inauguration d'externats et de pensionnats à leur intention: presque chaque année ces écoles accusent une augmentation dans le nombre des élèves inscrits et dans le pourcentage de fréquentation. A cette heure les élèves inscrits sont au nombre de 18,297, dont 9,040 dans les pensionnats. Sous la surveillance du ministère des Mines et des Ressources, le Dominion compte 80 pensionnats, 275 externats et 10

écoles mixtes pour blancs et Indiens; l'an dernier l'instruction des Indiens a coûté \$1,821,000.

On s'efforce de plus en plus de rendre le programme de cet enseignement plus conforme aux besoins réels des enfants indiens. Petit à petit, on souligne davantage l'importance des arts manuels; on a doté les écoles des matériaux nécessaires en vue d'encourager le jardinage et la menuiserie chez les garçons et chez les jeunes filles la couture, le travail au crochet, et les éléments des soins ménagers. Les anciennes écoles font place à des constructions nouvelles, modernes à tous points de vue; les instituteurs sont mieux qualifiés aussi. L'on projette la construction d'externats dotés de tout le nécessaire propre à fournir un cours qui s'adapte bien aux besoins caractéristiques de la réserve où ces écoles sont établies. On nourrit l'espoir que ces écoles serviront de centres de ralliement où les Indiens, tant adultes qu'enfants, chercheront conseils, instruction et inspiration.

La manière dont les Indiens ont répondu à ces efforts tendant à améliorer leur sort au point de les rendre indépendants et capables de se suffire a contribué largement au succès de l'oeuvre. Ce qui est très encourageant, c'est la demande croissante de cours agricoles et ménagers abrégés; de même que la disposition des Indiens à reconnaître la valeur distincte de leurs propres arts et métiers. On s'efforce à élaborer des méthodes qui encourageront la population indienne à veiller encore plus étroitement à la conservation de leurs antiques métiers et de la sorte enrichir la vie culturelle de la nation.

Les Maîtres chrétiens de nos pensées et de nos vies

PAR LE R. P. GEORGES SIMARD, O.M.I., professeur d'histoire de l'Eglise à l'Université d'Ottawa

Ceux qui aiment les vastes visions, les panoramas d'envergure, trouveront de quoi se délecter dans l'ouvrage de R. P. Simard. Son esprit puissant et fortement discipliné a le don de ramasser, dans une ou quelques pages, des synthèses d'une précision et d'une luminosité rarement atteintes. Le style soigné et vigoureux possède quelque chose de ce lyrisme augustien qui remue l'âme et qui plaît.

A. Charron, dans le *Droit* d'Ottawa, compte sur la poste, \$1.00. Service de Librairie du Devoir.

Académie française

Le prix Sayette aux Pères Maristes

Pour la congrégation ayant rendu les plus grands services à la culture française

Paris, 31 (P.C.-Havas). — Chaque année le comité du prix de la Sayette, présidé par le cardinal Baudrillard, de l'Académie française, choisit la congrégation ayant rendu les plus grands services à la culture française pour lui décerner son prix.

L'année dernière ce furent les Filles de Jésus dont la maison-mère est à Saint-Joseph de Kermaria, près de Locminé dans le Morbihan, qui furent désignées pour l'oeuvre accomplie dans leurs écoles du Canada et particulièrement celles des villes d'Arichat et de Chélicamp, en Nouvelle-Écosse, ainsi que le pensionnat de Morinville, dans l'Alberta. Cette année le prix de la Sayette vient d'être décerné à la Société des Maristes fondée à Lyon en 1816 par le vénéral Jean-Claude Colin pour l'oeuvre réalisée en Nouvelle-Calédonie.

L'oeuvre enseignante des Maristes en Nouvelle-Calédonie est des plus remarquables. Ils ont fondé et entretiennent 50 écoles primaires pour la plupart tenues par des Soeurs missionnaires affiliées. Le vicariat apostolique dirigé par Mgr Besson possède en outre un pensionnat de filles, un pensionnat de garçons. Le premier, dirigé par les Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, le second par des Maristes. Il y a de plus un séminaire, une école agricole et industrielle et deux écoles normales pour la formation des Frères et des Soeurs indigènes, tous sous la direction des Maristes. Au total 2,600 élèves fréquentent les écoles catholiques sur la population totale de 54,044 habitants dont 30,000 catholiques. Les oeuvres les plus méritoires des Maristes sont les leproseries. Dans la presqu'île Ducos, 160 Européens et indigènes ayant contracté l'affreuse maladie sont soignés par la Soeur mariste Irma. Celle-ci il y a quelques années fut atteinte à son tour de la lèpre. Cependant elle continue à soigner les malades dans la mesure de ses forces, notamment des aveugles auxquels elle fait la lecture. A Maina, petite localité isolée à 300 kilomètres au nord de Nouméa se trouvent une centaine d'autres lépreux également soignés par des Maristes avec une abnégation qui mieux que n'importe quelle prédication assure la conversion progressive des indigènes encore païens.

Il s'agit ici de la Société de Marie ou des Pères Maristes, et non de la congrégation des Frères Maristes. Les Pères Maristes ont, au Canada, un jurné à Sillery, près de Québec, où ils acceptent les jeunes gens qui désirent se faire religieux maristes. Le Père H. de La Chapelle en est le supérieur.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphone: Bélair 3361

Le discours de Mussolini

Les grandes lignes

Rome, 31 (AP). — Le premier ministre de l'Italie, M. Mussolini, a fait le tableau de la puissance militaire de son pays devant le sénat. Son discours a été largement diffusé.

Il a déclaré que la flotte sous-marine de l'Italie est la plus considérable au monde; que l'aviation nationale se compare avantageusement à celle des autres pays, et que l'armée peut se composer de 9 millions d'hommes, tous sous son commandement suprême.

En armant, sans égard à la dépense, dit-il, il veut assurer la paix générale, mais par-dessus tout la paix de l'Italie, notre paix.

Le but premier d'une armée, répit-il, est la défense; mais cependant la meilleure forme de défense est parfois l'offensive.

L'Italie veut la paix, mais elle repousse les illusions et elle est prête, au besoin à défendre de toutes ses forces ses intérêts.

Mussolini, après avoir décrit les horreurs des bombardements des villes, a invité tous ceux qui ne sont pas nécessairement retenus dans les villes à aller s'établir à la campagne.

Mussolini n'a pas demandé au sénat l'accroissement des crédits militaires.

Le sénat a créé le titre de "maréchal de l'Empire" et il l'a décerné à Sa Majesté le roi Victor-Emmanuel et à Mussolini.

L'infirmière et sa mission dans le monde moderne

Ce livre s'adresse aux infirmières diplômées catholiques. Il vise à leur montrer la beauté humaine et chrétienne de leur profession et veut les aider à mieux remplir leur magnifique mission sociale et naturelle. Sachant que les infirmières n'ont souvent ni le temps de beaucoup lire, ni les ressources pour beaucoup acheter, l'auteur a veillé, dans toutes les questions d'une particulière actualité, à donner les jugements du moraliste de ceux de médecins particulièrement compétents. L'infirmière trouvera donc en ce livre, dans toutes les grandes questions de l'heure actuelle, les arguments rationnels et les arguments médicaux dont elle pourrait avoir besoin pour exercer aux foyers qu'elle visite une influence de fécondité et de vie.

Un résumé des questions traitées montrera la richesse du contenu de ce livre.

Troisième partie: De la profession d'infirmière.

I. De la beauté de la profession d'infirmière.

II. Des qualités que requiert la profession d'infirmière.

2e partie: Des devoirs d'état de l'infirmière.

I. Obéissance au médecin.

II. Dévouement au malade.

3e partie: Des problèmes moraux que pose à l'infirmière la sauvegarde de la vie humaine.

I. La stérilisation.

II. La limitation des naissances.
III. Le respect de la vie embryonnaire.
IV. Le baptême.
V. Les stupéfiants et les soins aux mourants.
VI. L'infirmière en face des conflits de conscience.
4e partie: Des devoirs et des droits qui découlent de la profession d'infirmière.
I. La confraternité.
II. La discrétion professionnelle.
III. Les honoraires.
Volume de 244 pages. Au comptoir ou par la poste, 60 s.
Service de Librairie du Devoir, 430 rue Notre-Dame est, Montréal.

Production de sel sans précédent

Ottawa (communiqué du ministère des mines et des ressources). — L'industrie salicole a établi un record sans précédent en 1937, quand le rendement en sel, y compris le sel du commerce et la teneur en sel de la saumure employée à des fins chimiques, s'est élevé à 462,094 tonnes comparées à 391,316 tonnes en 1936.

L'industrie salicole du Canada date des premiers jours du siècle dernier, alors que la compagnie de la Baie d'Hudson obtenait son approvisionnement des sources salines du bassin du MacKenzie.

La découverte du sel dans l'Ontario, en 1886, fut, cependant, le commencement de l'industrie salicole sur une base solide, et la production des bassins ontariens s'est maintenue depuis. L'ouverture des gisements de Malagash, en Nouvelle-Écosse, en 1918, fut l'inauguration de la première mine de sel gemme en ce pays. Bien qu'il se présente des gisements de sel dans presque toutes les provinces du Dominion, la production fut restreinte, en 1937, à l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan. Depuis le commencement de 1938, l'Alberta est venue s'ajouter à la liste des provinces productrices de sel, grâce à la mise en valeur des gisements de sel gemme découverts, il y a plusieurs années, dans le voisinage de McMurray.

Une usine munie de cuves à chauffage direct a été construite et le premier envoi commercial d'un wagon de 20 tonnes a été fait en janvier. A l'exception de faibles quantités exportées, la production de sel est vendue au Canada, principalement pour l'emploi dans les industries du lait, de la salaison, de la conserve, des pêcheries et dans les industries chimiques, et comme sel de table pour les usages domestiques. Plus de 40 pour cent du rendement sont utilisés sous forme de saumure dans les industries chimiques, notamment dans la fabrication du chlorure et de la soude caustique. Ces matières sont essentielles à la vie moderne; l'un protège notre eau potable, et l'autre sert de base au savon dont il a été employé, au Canada, l'année dernière, plus de 176,000,000 de livres.

Des expériences ont été faites avec des résultats encourageants en ces dernières années pour déterminer les effets d'un mélange de sel et d'argile comme stabilisant de la surface des routes, en vue d'éliminer la poussière et de réduire les frais d'entretien de ces routes. Non seulement les producteurs de sels, mais plusieurs dépar-

Chaque tasse un régal

THÉ "SALADA"

lements provinciaux de la voirie ont sérieusement mis cette question à l'étude. Des étendues de route ont été traitées avec ce mélange, et si l'expérience réussit il devrait en résulter un accroissement considérable du marché du sel.

France et Brésil

Paris, 31. — Dans la dernière séance de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Albert Chérel, correspondant de l'Académie, a lu une communication intitulée: "Les relations intellectuelles entre la France et le Brésil".

Rendant hommage à l'oeuvre de Georges Dumas au Brésil, et aux observations pénétrantes que M. André Siergried a rapportées d'Amérique latine, M. Chérel, qui a séjourné l'an dernier, six mois à Rio-de-Janeiro, comme professeur de littérature française à l'Université, dit qu'il a d'abord été frappé de la "gentillesse" brésilienne, charité ingénieuse, insouciance pleine de charme, bonhomie et non pas familiarité, vivacité extraordinaire, pour concevoir les nuances les plus délicates et les exprimer. "L'influence intellectuelle française, dit-il, a été à son apogée vers la fin du dix-neuvième siècle et elle s'est épanouie en libéralisme. Après la guerre, où le Brésil a été notre allié, G. Dumas a entrepris d'offrir aux intellectuels de Rio, de Saint-Paul, de Bahia, de Porto-Alegre, une formation française supérieure, en envoyant là-bas quelques professeurs du Collège de France, de nos facultés, de nos lycées."

Mais depuis quelques temps le libéralisme leur inspire un sérieux mépris. Pour former une civilisation brésilienne, ils souhaitent l'appui intellectuel de certaines parties de l'Europe: non de l'Allemagne, ni de l'Angleterre, mais de

l'Italie, en quelque mesure, surtout du Portugal dont ils ont salué comme un des leurs le très grand poète Corréa d'Oliveira. Et la France? Ils ne s'en détournent certes pas, mais ils entendent désormais choisir, parmi les radiations qu'elle émet vers eux, la confiance du Brésil envers la France est désormais plus fraternelle que filiale.

Un traité du bridge en français

LE BRIDGE POUR TOUS écrit par M. Arsène DesRochers, diplômé supérieur des Studios Culbertson, de New-York, professeur de bridge associé d'Ely Culbertson, se recommande de lui-même à tous les amateurs de bridge-contrat, débutants, moyens ou experts, désireux d'améliorer leurs connaissances de cet intéressant passe-temps.

LE BRIDGE POUR TOUS est conforme aux plus récentes données du Système Culbertson et les méthodes exposées dans cet ouvrage moderne ne seront pas modifiées d'ici quelques années.

LE BRIDGE POUR TOUS, volume de 208 pages, format bibliothèque, est en vente au prix de \$1.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Protégez-la et rehaussez-la par le sommeil. Si vous dormez mal, prenez SLEEP-EX

protégez-la et rehaussez-la par le sommeil. Si vous dormez mal, prenez

SLEEP-EX

H. LALONDE & FRÈRE L.T.E.E.

Les plus grands spécialistes du

TAPIS

4800 Ave. du PARC

CES DEUX V-8 FORD SONT

BELLES * SPACIEUSES * ÉCONOMIQUES

Voir et conduire ces deux nouvelles voitures modifieront bientôt l'idée que vous vous faites de l'automobilisme. Les modèles "de luxe" et standard V-8 Ford prouvent qu'il n'est pas nécessaire de sacrifier l'apparence et la performance à la modicité du prix.

Rapides et sûrs, l'un et l'autre de ces véhicules vous apportent le merveilleux moteur V-8 de 85 CV — ses reprises nerveuses et sa puissance docile. Leur confort, leur souplesse, leur tenue

de route, leur intérieur spacieux sont vraiment hors de pair. Ils sont — surtout — exceptionnellement économiques (de 22 à 27 milles au gallon d'essence, nous disent nos clients).

Le traitement de la V-8 Ford de Luxe est un peu plus riche que celui de la Standard — elle coûte un peu plus cher.

Nous vous prions d'examiner ces deux V-8 Ford chez un de nos dépositaires. L'une et l'autre se prêteront exactement à votre cas particulier.

\$30 PAR MOIS, et un premier versement de plus raisonnables, et vous aurez (grâce au "T.F.C. National Finance Plan") la nouvelle V-8 Ford de votre choix!



La V-8 FORD



L'AUTOMOBILE CANADIENNE

CONGRÈS de BUDAPEST

et tournée d'Europe

Le Devoir-Voyages

Trois départs
Par le Pacifique Canadien

● Voyage principal - 22 avril

63 jours dont 50 en Europe:—

Classe cabine aller

Touriste retour... \$680.

Touriste aller et ret. \$645.

Troisième aller et ret. \$575.

● Voyage intermédiaire - 30 avril

56 jours dont 43 en Europe:—

Classe cabine aller.

Touriste retour... \$675.

Touriste aller et ret. \$625.

Troisième aller et ret. \$550.

● Voyage rapide - 11 mai

35 jours dont 20 en Europe:—

Cl. cabine aller et ret. \$497.

Touriste aller et ret. \$415.

Troisième aller et ret. \$350.

Nombreuses combinaisons

avantageuses

Prolongation à volonté

Programme gratuit sur demande

Le Devoir-Voyages

430, Notre-Dame est - Montréal

Tél. Bélair 3261

LA VIE SPORTIVE

La série se continue ce soir à Chicago

Chicago, 31 — Les clubs Chicago et Américain, de la Ligue Nationale de Hockey, sont arrivés en cette ville hier afin de continuer leur série de la coupe Stanley et, ce soir, ces deux équipes se rencontreront dans la mi-temps de la deuxième partie de la semi-finale.

Les Américains ont remporté les honneurs de la victoire dans la première partie qui eut lieu mardi dernier dans la métropole américaine et si les hommes de Red Dutton sortent de nouveau victorieux ce soir ils auront réussi à éliminer les Esperviers Noirs et pourront alors disputer le championnat mondial aux Leafs de Toronto, qui ont eu raison des Bruins de Boston en trois parties consécutives pour le championnat de la Ligue Nationale, mais si les hommes de Bill Stewart réussissent à l'emporter ce soir une troisième partie devra être disputée et cette rencontre aura lieu à New-York dimanche soir.

Les Américains ne pourront jouer qu'une seule partie sur leur glace au cas où ils s'assureraient la victoire ce dimanche soir sur Chicago car le Madison Square Garden étant loué à un cirque à partir de mercredi prochain les tricotés étoilés devront jouer leurs parties dans la ville Reine après celle de mardi prochain.

Si les Esperviers gagnent les deux autres parties, la finale commencera à Toronto mardi et se continuera jeudi. Les deux clubs joueront ensuite à Chicago dimanche, puis le mardi suivant à Chicago et ensuite le jeudi à Toronto, si les deux dernières rencontres sont nécessaires.

Les Leafs se reposent en attendant la finale qui commencera la semaine prochaine et non pas sans besoin car les hommes de Connie Smythe ont été fort malmenés dans la série contre les Bruins et plusieurs joueurs sont à faire panser leurs blessures.

Une semaine fera grand bien aux Leafs et lorsqu'ils s'aligneront contre les Américains ou contre les Esperviers ils devraient être en assez bonne condition physique et on leur concède de grandes chances de sortir victorieux dans la finale.

Le gérant Smythe a appris hier que Charlie Conacher avait l'intention de jouer l'an prochain et naturellement c'est avec le Toronto qu'il s'alignera si les médecins lui permettent d'endosser l'uniforme.

On connaît l'espoir du gros ailier après la partie de mardi dernier après le Toronto élimina les Bruins, alors qu'il discutait du gros Jack Portland, joueur de défense du Boston, avec King Clancy. "J'aimerais encore à jouer contre ce coïosse", déclara Conacher, "et j'en aurai la chance l'an prochain".

Conacher dut se retirer du jeu sur l'avis du Dr J. W. Smith, médecin des Leafs, vers le milieu de la saison dernière, à cause de sa pauvre santé. Maintenant, après un repos d'un mois sous le soleil de la Floride, Conacher se sent beaucoup mieux. Son retour au jeu dépend simplement sur ce qu'en diront le Dr Rush et Conny Smythe.

Le hockey professionnel et amateur

COUPE MEMORIAL
semi-finale de l'est
Perth 5, Verdun 3 — Perth gagne la série, 2 matchs à 0.
Oshawa 7, Sudbury 1 — chaque club a gagné un match dans la série 2 de 3.

LIGUE NATIONALE
semi-finale
Américain 4, Chicago 0 — Américain mène 1-0 dans la série 2 de 3.

LIGUE INT-AMERICAINE
éliminatoires
Philadelphie 4, New Haven 1 — Philadelphie a gagné le 1er match de la série 2 de 3.

COUPE ALLAN
semi-finale de l'est
Cornwall 4, Falmouthbridge 4 — 1er match, série 2 de 3.

COUPE MEMORIAL
finale de l'ouest
St-Boniface 4, Edmonton 1 — St-Boniface a gagné le 1er match, série 3 de 5.

CLASSEMENT DES EQUIPES
LIGUE NATIONALE (éliminatoires)

	G	P	N	P.O.	P.T.
(série A)					
Toronto	3	0	0	0	3
Boston	3	0	0	0	3
Boston est éliminé					
(série B)					
Américain	3	2	1	8	7
Rangers	3	1	2	7	8
Rangers est éliminé					
(série C)					
Chicago	3	2	1	11	8
Canadien	3	1	2	8	11
Canadien est éliminé					
(série D)					
Américain	1	0	1	1	3
Chicago	1	0	1	1	3

Tournoi amateur les 5 et 6 avril

Les athlètes amateurs se préparent activement en vue du prochain tournoi de lutte pour les champions amateurs de la province qui aura lieu au gymnase du Y. M. H. A. les 5 et 6 avril sous les auspices de la succursale de Québec de l'Union Athlétique Amateur du Canada.

Barney Kreuse, président du comité de lutte du Y.M.H.A., et son comité ont invité tous les clubs de la ville et quelques-uns d'en dehors de la ville et tout indique qu'il y aura de nombreuses inscriptions. En 1937, le Y.M.C.A. remporta quatre championnats pour l'instructeur Frank Saxon. Eugene Tremblay, du P.R., remporta trois titres, tandis qu'Henry Goldstein remporta la seule victoire pour l'instructeur Harry Naphe du Y.M.H.A.

Deuxième victoire du Montréal sur Buffalo

Plant City, 1 mars — Les Poyaux de Montréal ont remporté leur deuxième victoire consécutive aux dépens des Bisons de Buffalo hier, triomphant par le même résultat que lundi, 9 à 3. Trois droitiers: Ben Cantwell, Ted Frank et Oadis Swigart, ont tenu les Bisons à sept coups, tandis que les Royaux en ont attrapé 14 sur les offrandes d'un trio de lanceurs des Bisons.

Maurice Van Robays, champion frappeur de circuits de la Canaméricaine l'an dernier, a frappé son premier quatre-vingts de la saison, avec les buts vides. Alex. Hooks et Gilly Campbell ont attrapé un trois-butts chacun et Paul Dunlap a réussi une paire de deux-butts, faisant compter trois points.

Cantwell n'a accordé que deux coups et a blanchi les Bisons pendant les trois premières manches, et durant ce temps les Royaux ont pris une avance 2-0, et ils n'ont jamais été devancés après cela.

Les Royaux joueront demain contre Kansas City à Lake Wales, et ils iront à Lake Wales faire face aux Maple Leafs de Toronto vendredi.

BUFFALO

	ab	p	cs	r	a
Olson, 2b	5	1	2	4	3
Mulleavy, ac	4	0	0	3	0
Oglesby, 1b	3	1	2	12	2
Carnegie, cf	3	0	0	1	0
Hernath, cc	2	0	0	0	0
Howard, cc	1	0	0	1	6
Pepper, cf	4	0	0	2	0
Meyers, 3b	4	0	0	1	3
Savino, r	4	1	2	3	1
Kline, 1	1	0	0	0	3
Ferris, 1	1	0	0	0	1
Hibbs, 1	1	0	0	0	1
aPhillips	1	0	0	0	0

Total NN. 34 3 7 27 14

MONTREAL

	ab	p	cs	r	a
Bell, 2b	4	0	1	3	5
Sullivan, ac	5	0	1	1	4
Dugas, cf	0	2	0	1	0
Monahan, ed	2	0	0	1	0
Dunlap, cg	3	0	2	0	0
Van Robays, cg	2	1	1	2	0
Nachand, cc	3	1	1	1	0
Glady, cc	2	1	1	1	0
Harris, 3b	4	0	1	2	1
Campbell, r	3	1	1	1	0
Kies, r	1	0	1	3	0
Cantwell, 1	1	0	0	0	1
hBennig	1	0	1	0	0
Frank, 1	2	1	0	1	0
Swigart, 1	1	0	0	0	0

Total 38 9 14 27 12

a-A frappé pour Hibbs à la 9ème.
b-A frappé pour Cantwell à la quatrième.

Buffalo 000 120 000—3
Montreal 200 221 000—9

Sommaire:
Erreurs: Hooks, Sullivan. Coups sûrs sur balles de Kline, 4 en 3 manches; Cantwell, 2 en 3 manches; Ferris, 5 en 3 manches; Frank, 4 en 3 manches; Swigart, 1 en 2 manches. Points produits par Dunlap 3, Campbell, Benning, Pepper, Harris, Mulleavy, Oglesby, Van Robays, Hooks, Bell. Buts sur balles de Kline 2; Frank 2; Ferris 2; Swigart 2. Circuits: Van Robays Trois buts. Hoooks, Campbell. Deux buts, Dunlap 2; Oglesby, Sacrifices: Harris, Bell. Laissé sur les buts, Buffalo 7; Montréal 8. Doubles jeux: Bell à Hooks, Kline à Savino à Oglesby, Frank à Sullivan à Hoooks. Frappé par le lanceur; par Hibbs (Kies) Mauvais lancer; Frank, Arbitres, Pigras et Swanson. Temps: 1:50.

Baseball-exhibition

A Avon Park:
Newark, N.J. 110120404—13 10 3
Toronto, N.Y. 000000100—1 4 3
Lindell, Russell et McCullough; Sullivan, Wilson, Kivak et Reiber.

A Plain City:
Montréal, N.Y. 20021200—9 14 0
Buffalo, N.Y. 000120000—3 7 0
Cantwell, Swigart et Campbell, Kies; Kline, Ferris et Savino.

A Clearwater:
New-York, N.Y. 000100120—4 11 2
Brooklyn, N.Y. 010000004—5 10 0
Wicker, Beggs et Glenn; Pressnell, Pose-del et Chervinko.

A St. Petersburg:
Columbus, A.A. 100100002—4 10 3
St-Louis, N.Y. 00200152x—10 13 4
Andrews, Flynn et Gleason; Lanier, Beuse et Owen.

A Buxton:
Cleveland, A. 112000010—5 12 1
Philadelphie, N. 00010000—2 6 3
Calehouse, Whittehill et Hemailey, Fytlak; Mulcahy, Sives, Allen et Stephenson, Atwood.

A Bradenton:
Boston, A. 010000002—3 9 2
Boston, N. 0011002x—11 15 0
Wagner, Bagby, McKain et Peacock; Fette, Shoffner et Lopez.

A Lafayette:
Jersey City, N.Y. 012000023—8 6 1
Lafayette, E.V.L. 000100312—7 11 2
Carpenter, Delacruz et Padgett; Caughtry, Montalvo et Snyder, Cretaitis.

A Lockhart:
St-Louis, A.L. 010101002—3 10 0
Austin, Tex. 000000001—1 6 1
Weaver, Linke et Sullivan, Harshany; Wofford et Allen.

A Los Angeles:
Pittsburg, N. 003221020—10 10 1
Chicago, N. 00014000—6 12 4
Swift, Heintzelman et Todd, Berres; Carleton, Bryant, Shoun et O'Dea, Garbar.

A Bantow:
Indianapolis, A.A. 02000031x—6 10 0
Rochester, N.Y. 10000200—3 8 0
Barrett, Sherrill et Ogradowski; Sharpe, Page et Chandler.

A Talahassee:
Baltimore, N.Y. 020000002—2 6 1
Nashville, S.A. 000000001—1 6 1
Wittig, Fischer et West; Watkins, Weening et Blaemire, Kahn.

A Lakeland:
Washington, A. 000000001—1 9 0
Detroit, A. 50000000x—5 7 1
Dechong, Appleton et R. Ferrell; Gill, Doyle et Tebbetta.

Henry Armstrong gagné par K. O.

New-York, 31 (P.A.) — Henry Armstrong, champion poids-plume de l'univers, a encore envahi la classe des poids-légers hier soir, et il a disposé de Lew Feldman, de Brooklyn, au cinquième d'un combat de dix rounds.

Armstrong a malmené son adversaire pendant quatre rounds avant de lui porter le coup décisif au cinquième. Ce combat constituait le numéro principal d'une soirée organisée au profit de la famille de feu Charley Lynch, un des juges de la Commission de New-York. Une foule de 5,000 personnes a réalisé une recette de \$9,923.

Tout semble indiquer que Montréal n'aura qu'un seul club de hockey dans le circuit professionnel l'an prochain et que c'est le Canadien qui opérera dans la métropole. Les rumeurs circulent depuis près d'un an que la franchise des Maroons sera transférée ou vendue à une autre ville, probablement Saint-Louis, sinon à Cleveland ou Washington. Evidemment les directeurs du Forum, avec Tommy Gorman en tête, prétendent qu'il n'y a rien de fait et que tout cela n'est que de la bouillie pour les chats mais nous croyons qu'il n'y a pas de fumée sans feu et que tout ce que l'on attend pour annoncer le départ des Maroons c'est un acheteur qui offrira un prix convenable.

M. Léo Dandurand est revenu de la Nouvelle-Orléans, où il a passé l'hiver en compagnie de son associé Joe Cattarinich, et notre sportsman montréalais pourrait bien être de nouveau intéressé dans le sport du hockey car il songe à acquérir la franchise du Montréal pour l'installer à Saint-Louis, où Léo et Joe sont avantageusement connus. M. Dandurand croit que Saint-Louis est le meilleur centre sportif pour le hockey malgré l'insuccès de la première tentative, fiasco causé par la faiblesse de l'équipe et le manque d'expérience des promoteurs.

Au cas où MM. Cattarinich et Dandurand se porteraient acquéreur de la franchise des Maroons et que cette équipe soit transférée à Saint-Louis il est fort probable que Tommy Gorman sera appelé à accepter le poste de gérant et l'on est porté à croire que la direction du Forum consentirait à accorder un congé à son gérant général pour qu'il puisse prendre charge du club à Saint-Louis.

La franchise des Maroons à Saint-Louis

Le petit Conrad Dion a cependant été l'étoile du match. C'est grâce à sa brillante tenue dans les buts que Verdun a réussi à éviter une défaite plus humiliante.

VERDUN — Buts: Dion; défenses: Eddolls et Bouchard; centre: Maher; ailes: Windsor et Hébert; subs: Lessard, Dupont, Walker, Fontaine et Ledoux.

PERTH — Buts: McManus; défenses: Ross et White; centre: Ty-sick; ailes: Buell et Hepworth; subs: Douglas, Jackson, Kinsella, Code et Davis.

Arbitres: Houston et Hedges.
Première période
Pas de point. Pas de punition.
Deuxième période
1 Perth: Hepworth 2.26
2 Verdun: Windsor-Maher-Eddolls 16.11
Punitions: Maher 2, Douglas.

Troisième période
3 Perth: Buell-Tysick 0.46
4 Perth: Douglas 4.10
5 Perth: Douglas-Ross 8.58
6 Verdun: Maher-Windsor-Bouchard 13.03
7 Perth: Ross 18.35
8 Verdun: Maher 18.51
Punitions: Hébert, Bouchard, Buell et Ross.

Christie devant la Commission
Vic Christie, qui a triomphé d'Yvon Robert à Toronto il y a quelques semaines après que le champion mondial des poids lourds s'est

Perth a éliminé Verdun

Ottawa, 31 (P.C.) — Les Blue Wings de Perth se sont assurés une place à la finale de l'est pour la Coupe Memorial, hier soir, en remportant leur deuxième victoire consécutive sur les Maple Leafs de Verdun, un triomphe 5-3 qui a éliminé les champions juniors de la province de Québec.

Un ralliement enlevant aux huit premières minutes de la troisième période a donné trois buts et une avance suffisante aux Wings pour triompher, après que chacun côté eut compté une fois à la seconde reprise, Hepworth pour Perth, et Chick Windsor pour Verdun.

Buell a porté le score à 2-1 après 46 secondes de jeu à la troisième et deux buts de Douglas ont assuré la victoire aux Wings. Maher a compté le deuxième point de Verdun après 13 minutes, mais Ross a compté à son tour pour les Wings et Maher a obtenu le dernier but du match, son second de la soirée, une minute avant la fin.

Quoi qu'ils aient été déclassés presque tous le temps par les rapides Wings, les Leafs ont réussi à tenir leurs rivaux en respect pendant deux périodes.

Une blessure que s'est infligée Frank Eddolls a affaibli les Leafs considérablement. Eddolls s'est déchiré des muscles de la jambe droite lorsqu'il s'est frappé à la clôture au début de la troisième période.

Le petit Conrad Dion a cependant été l'étoile du match. C'est grâce à sa brillante tenue dans les buts que Verdun a réussi à éviter une défaite plus humiliante.

VERDUN — Buts: Dion; défenses: Eddolls et Bouchard; centre: Maher; ailes: Windsor et Hébert; subs: Lessard, Dupont, Walker, Fontaine et Ledoux.

PERTH — Buts: McManus; défenses: Ross et White; centre: Ty-sick; ailes: Buell et Hepworth; subs: Douglas, Jackson, Kinsella, Code et Davis.

Arbitres: Houston et Hedges.
Première période
Pas de point. Pas de punition.
Deuxième période
1 Perth: Hepworth 2.26
2 Verdun: Windsor-Maher-Eddolls 16.11
Punitions: Maher 2, Douglas.

Perth a éliminé Verdun

Ottawa, 31 (P.C.) — Les Blue Wings de Perth se sont assurés une place à la finale de l'est pour la Coupe Memorial, hier soir, en remportant leur deuxième victoire consécutive sur les Maple Leafs de Verdun, un triomphe 5-3 qui a éliminé les champions juniors de la province de Québec.

Un ralliement enlevant aux huit premières minutes de la troisième période a donné trois buts et une avance suffisante aux Wings pour triompher, après que chacun côté eut compté une fois à la seconde reprise, Hepworth pour Perth, et Chick Windsor pour Verdun.

Buell a porté le score à 2-1 après 46 secondes de jeu à la troisième et deux buts de Douglas ont assuré la victoire aux Wings. Maher a compté le deuxième point de Verdun après 13 minutes, mais Ross a compté à son tour pour les Wings et Maher a obtenu le dernier but du match, son second de la soirée, une minute avant la fin.

Quoi qu'ils aient été déclassés presque tous le temps par les rapides Wings, les Leafs ont réussi à tenir leurs rivaux en respect pendant deux périodes.

Une blessure que s'est infligée Frank Eddolls a affaibli les Leafs considérablement. Eddolls s'est déchiré des muscles de la jambe droite lorsqu'il s'est frappé à la clôture au début de la troisième période.

Le petit Conrad Dion a cependant été l'étoile du match. C'est grâce à sa brillante tenue dans les buts que Verdun a réussi à éviter une défaite plus humiliante.

VERDUN — Buts: Dion; défenses: Eddolls et Bouchard; centre: Maher; ailes: Windsor et Hébert; subs: Lessard, Dupont, Walker, Fontaine et Ledoux.

PERTH — Buts: McManus; défenses: Ross et White; centre: Ty-sick; ailes: Buell et Hepworth; subs: Douglas, Jackson, Kinsella, Code et Davis.

Arbitres: Houston et Hedges.
Première période
Pas de point. Pas de punition.
Deuxième période
1 Perth: Hepworth 2.26
2 Verdun: Windsor-Maher-Eddolls 16.11
Punitions: Maher 2, Douglas.

Troisième période
3 Perth: Buell-Tysick 0.46
4 Perth: Douglas 4.10
5 Perth: Douglas-Ross 8.58
6 Verdun: Maher-Windsor-Bouchard 13.03
7 Perth: Ross 18.35
8 Verdun: Maher 18.51
Punitions: Hébert, Bouchard, Buell et Ross.

Christie devant la Commission
Vic Christie, qui a triomphé d'Yvon Robert à Toronto il y a quelques semaines après que le champion mondial des poids lourds s'est

blessé à une épaule, a accepté de venir à Montréal la semaine prochaine, d'abord pour se présenter devant la Commission Athlétique, afin de remplir une certaine formalité puis ensuite pour défendre son titre contre Cliff Olson, au Forum, le 6 avril.

Christie sera à Montréal ce soir. Il aura une entrevue avec l'échevin Dave Rochon, président de la Commission Athlétique. Demain, il se mettra à l'entraînement en vue de son combat. Mardi prochain, il se présentera devant la Commission Athlétique pour réclamer son titre et être reconnu officiellement comme champion. Le contrat que Christie signera demain pour le combat sera alors ratifié. Ce contrat contient une clause disant que le vainqueur accepte de rencontrer Yvon Robert dans un match de championnat aussitôt que celui-ci sera remis de sa blessure.

La ceinture de championnat, qui vaut \$9,000 se ra en jeu mercredi, et ceci sert à rendre le match encore plus intéressant. C'est, d'après plusieurs, la raison pour laquelle Christie a finalement accepté de défendre son titre, mais on saura mercredi s'il peut triompher d'Olson.

Un changement a été fait hier au programme de boxe du promoteur Ray Lamontagne. Dominique Lapensée, le rude coiffeur du faubourg Québec, est et restera au programme mais son adversaire a été changé hier après que le matchmaker Lamontagne eut vu les pugilistes à l'œuvre après une tournée aux gymnases où s'entraînent nos pugilistes. Il est maintenant entendu que l'adversaire de Lapensée sera Edgar Cauvier, qui semble être le plus redoutable coiffeur de nos hommes de 160 livres actuellement à l'entraînement. Lapensée gagna son dernier match au Saint-Jacques en 55 secondes, mais Ray Lamontagne veut lui trouver un vis-à-vis plus solide et surtout meilleur frappeur lui-même. Lapensée a une foule d'admirateurs qui ont hâte de voir quelle figure il fera contre Edgar Cauvier.

Ray Lamontagne espère terminer aujourd'hui son programme de mardi prochain. Eugene Demers a été retardé deux jours à Toronto et il se remettra à l'œuvre incessamment.

Plus rapide, plus agile et frappant avec plus de précision que lorsqu'il battit aux points Kid Lapointe, de Sherbrooke, Bert White, de Verdun, se prépare par de bons exercices au gymnase au match qui le mettra aux prises, mardi prochain, avec Desmond Green, vainqueur de Vianney Gauthier mardi le 22 mars. White fut un des meilleurs boxeurs amateurs à évoluer dans l'arène locale. Il veut se signaler encore une fois en battant cette fois, de façon décisive, celui qui vient de remporter une belle victoire dans l'arène du Saint-Jacques.

Trois rencontres étaient bâclées hier soir par le promoteur Ray Lamontagne en rapport avec ce programme du 5 avril. Wilfrid Carufel, qui ne connaît pas encore de K.O., malgré que dans sa carrière il n'ait pas toujours été vainqueur dans ses combats, fait une heure de travail par jour au gymnase en vue de son combat de six rounds contre Joey Soldato, un des rudes coiffeurs du sergent Bill Burke.

OSHAWA. — Buts: Forster; défenses: Tonn et McTavish; centre: Taylor; ailes: Dafoe et Short; subs: Krantz, Knipfel, Brunell, Daniels et Reid.

Arbitres: Heffernan et Bell.
Première période
1 Sudbury: Vaillancourt-Lane-Hashie 4.40
Punition: Bruce.

Deuxième période
2 Oshawa: Brunell-Knipfel 2.31
3 Oshawa: Short-Taylor 9.00
4 Oshawa: Tonn-McTavish 13.51
5 Oshawa: Short-Taylor 14.43
6 Oshawa: Tonn 16.33
Punition: Russell.

Troisième période
7 Oshawa: Brunell-Knipfel 2.31
8 Oshawa: Short-Taylor 9.00
9 Oshawa: Tonn-McTavish 13.51
10 Oshawa: Short-Taylor 14.43
11 Oshawa: Tonn 16.33
Punition: Russell.

Edgar Cauvier sera opposé à D. Lapensée

Oshawa a écrasé Sudbury

Maple Leafs Gardens, Toronto, 1 (P.C.) — Les Généraux, d'Oshawa, y ont mis toute la vitesse qu'ils possèdent, hier soir, et ils ont écrasé les Wolves de Sudbury 7-1, égalant les chances de leur série de 2 de 3, à la semi-finale de l'est pour la Coupe Memorial. Le vainqueur de la série rencontrera les Blue Wings de Perth, qui ont éliminé Verdun en deux joutes consécutives. La troisième joute sera disputée ici samedi.

Après avoir concédé une avance 1-0 à leurs rivaux à la première période, Oshawa a pris les devants à la seconde grâce à deux buts de Doc Dafoe. A la troisième, les Généraux ont déclassé leurs rivaux, comptant 5 buts.

Les Wolves étaient privés des services de Johnny Godfrey, leur défense-étoile, qui soigne un mal de gorge.

Maurice Vaillancourt a compté le seul but de Sudbury à la 1ère période. Tonn et Short ont compté deux buts chacun à la 3me et Brunelle a obtenu le dernier point d'Oshawa.

SUDBURY. — Buts: Albright; défenses: McCready et McKinnon; centre: Sutherland; ailes: Russell et Bruce; subs: Lane, Vaillancourt, A. Quinn et Hashie.

OSHAWA. — Buts: Forster; défenses: Tonn et McTavish; centre: Taylor; ailes: Dafoe et Short; subs: Krantz, Knipfel, Brunell, Daniels et Reid.

Arbitres: Heffernan et Bell.
Première période
1 Sudbury: Vaillancourt-Lane-Hashie 4.40
Punition: Bruce.

Deuxième période

2 Oshawa: Dafoe	6.10
3 Oshawa: Dafoe	18.11
Punitions: McTavish, McKinnon et Bruce.	

Troisième période

4 Oshawa: Brunell-Knipfel	2.31
5 Oshawa: Short-Taylor	9.00
6 Oshawa: Tonn-McTavish	13.51
7 Oshawa: Short-Taylor	14.43
8 Oshawa: Tonn	16.33
Punition: Russell.	

Edgar Cauvier sera opposé à D. Lapensée

Un changement a été fait hier au programme de boxe du promoteur Ray Lamontagne. Dominique Lapensée, le rude coiffeur du faubourg Québec, est et restera au programme mais son adversaire a été changé hier après que le matchmaker Lamontagne eut vu les pugilistes à l'œuvre après une tournée aux gymnases où s'entraînent nos pugilistes. Il est maintenant entendu que l'adversaire de Lapensée sera Edgar Cauvier, qui semble être le plus redoutable coiffeur de nos hommes de 160 livres actuellement à l'entraînement. Lapensée gagna son dernier match au Saint-Jacques en 55 secondes, mais Ray Lamontagne veut lui trouver un vis-à-vis plus solide et surtout meilleur frappeur lui-même. Lapensée a une foule d'admirateurs qui ont hâte de voir quelle figure il fera contre Edgar Cauvier.

Ray Lamontagne espère terminer aujourd'hui son programme de mardi prochain. Eugene Demers a été retardé deux jours à Toronto et il se remettra à l'œuvre incessamment.

Plus rapide, plus agile et frappant avec plus de précision que lorsqu'il battit aux points Kid Lapointe, de Sherbrooke, Bert White, de Verdun, se prépare par de bons exercices au gymnase au match qui le mettra aux prises, mardi prochain, avec Desmond Green, vainqueur de Vianney Gauthier mardi le 22 mars. White fut un des meilleurs boxeurs amateurs à évoluer dans l'arène locale. Il veut se signaler encore une fois en battant cette fois, de façon décisive, celui qui vient de remporter une belle victoire dans l'arène du Saint-Jacques.

Trois rencontres étaient bâclées

Le bill de Montréal

L'hôpital Sainte-Justine — Le marché de l'est

S'agit-il d'un faux télégramme? — Montréal ne fera pas cette année le versement de \$450,000 à la Commission métropolitaine

Québec, 31. — Le comité des bills privés a terminé hier soir l'étude du bill de Montréal. A l'ouverture de la séance, M. Côté signale que la carte d'identité ne comporte pas la date et le lieu de la naissance et qu'il y aurait peut-être lieu de l'ajouter.

M. Bray demande que la carte électorale ne soit pas en force cette année. C'est une dépense de \$400,000 à \$500,000 et Montréal doit balancer son budget. De plus, comme les choses sont actuellement le système n'est pas parfait, la carte peut être copiée. Qu'on nous permette donc d'adopter d'autres modes d'identification deux mois avant les élections.

M. Raynault insiste pour que la carte d'identité reste obligatoire pour les prochaines élections.

On passe à une clause pour autoriser le chef de police à prohiber la circulation des bicyclettes dans les rues d'hiver. La clause est rejetée.

La carrière Martineau

Plusieurs amendements dont le principe a déjà été adopté, et qui ne sont pas rédigés ou dont la rédaction n'est pas jugée satisfaisante sont renvoyés à la Chambre. Au sujet de l'achat de la carrière Martineau, M. Hector Lalonde, représentant de la Ligue des propriétaires, demande si on ne pourrait pas échanger cette carrière pour des terrains vagues, mais cette suggestion est écartée, et la clause est renvoyée à la Chambre.

Au sujet de la clause pour limiter à \$3,000 les pensions des fonctionnaires municipaux, M. Bray fait remarquer qu'il ne faut pas déranger le fonds de pension; il y a des fonctionnaires qui paient sur la base d'une pension supérieure à \$3,000. La clause est renvoyée à la Chambre.

Côte Sainte-Catherine

M. Eugène LaFontaine demande que quelques cultivateurs propriétaires riverains du chemin de la Côte Sainte-Catherine soient exemptés de l'expropriation de cette rue; ils se sont opposés dans le temps, puis ont offert le terrain nécessaire gratuitement, mais la ville a refusé leur a payé quelque \$14,000, et maintenant on leur impose une expropriation de plus de \$60,000 sans compter des taxes d'égout et de pavage. Ils sont prêts à payer les taxes d'égout et de pavage, mais veulent être exemptés du coût d'expropriation tant qu'ils seront cultivateurs; s'ils subdivisent leurs terres, ils la paieront alors. On suggère que la clause soit renvoyée au conseil municipal; le premier ministre fait remarquer que la ville doit être consultée avant de voir greffer de tels amendements sur son bill, et finalement la clause est renvoyée à la Chambre.

Sainte-Justine

M. Raynault remercie le premier ministre d'avoir dit hier matin qu'il allait faire acheter par la province des débris de Montréal. Il ajoute qu'il a reçu hier après-midi la nouvelle que la vente de l'emprunt va bien. Le maire parle ensuite de la situation de l'hôpital Sainte-Justine et du grand besoin où se trouve cette institution. Il est convenu que la ville est prête, pour tirer l'hôpital de ses difficultés, à lui verser \$18,500 par année pendant vingt ans, ce qui permettra de régler la dette et de continuer à servir la population. La ville ne peut se désintéresser de cette œuvre.

M. Bray dit qu'il n'a pas d'objection. Seulement il ne trouve pas pratique que l'hôpital, pour s'agrandir, achète du terrain bâti à \$4, \$5 ou \$7 le pied. Il faut de l'air pour les enfants et il faudrait mieux installer cet hôpital des enfants à trois milles plus au nord, à un endroit aussi accessible par les tramways. Qu'on garde l'hôpital actuel pour les paralytiques, car il n'y a pas d'hôpital pour ces malades, et la ville pourra aider à construire un hôpital pour les enfants de Montréal, sur du terrain à meilleur marché ou même qui ne coûterait rien, comme, par exemple, dans le parc Jarry, où il y a de l'espace et qui est un site idéal.

M. Raynault dit qu'il n'y aura pas de construction. L'hôpital a demandé cinquante mille dollars par année et la ville ne lui donne que \$18,500.

M. Hector Lalonde demande que les autres villes de l'île de Montréal soient appelées à contribuer, parce qu'elles se servent aussi de cet hôpital. M. Carignan lui répond que Lachine n'est pas sous le secours direct et que s'il y a des enfants de Lachine à Sainte-Justine, ils doivent être aidés par la ville. On n'a qu'à envoyer le compte au maire, et s'il est justifié, la ville de Lachine paiera.

Le tramway

On discute ensuite l'article relatif au tramway. M. Duplessis estime qu'il ne protège pas assez Montréal et qu'il en rédigera un lui-même, qu'il soumettra à la Chambre. L'article est alors ajourné.

Le marché de l'Est

M. Dussault, ministre de l'Agriculture, parle alors du Marché de l'Est. C'est un problème aigu qui date de plusieurs années et il est indiscutable que les cultivateurs, tout comme l'intérêt de la ville, réclament une solution plus convenable. Il est nécessaire que Montréal ait un marché convenable pour les cultivateurs. Il ne s'agit pas de régler tout le problème d'un seul coup. En effet, une ville des Etats-Unis a dépensé \$75,000,000 pour un marché de gros central et n'a pas réussi à régler la question, pour la bonne raison que les conditions économiques changent constamment et que des problèmes nouveaux se posent sans cesse.

Je ne crois pas, dit-il, que se se-

rait sage pour Montréal, de se lancer dans une telle dépense. Je conseille plutôt qu'on dépense le moins possible, pour régler d'abord le principal, satisfaisant aux plus grandes exigences pour le moment. Je pense que l'endroit préconisé pour le marché de l'Est est celui où cela coûtera le moins cher. On devrait faire des abris, aménager le terrain pour les voitures, mais on n'aura pas besoin de dépenser plusieurs millions en constructions dispendieuses. Car la question des marchés peut évoluer rapidement et dans dix ou quinze ans il faudra peut-être changer tout le mode de distribution à Montréal. Qu'on se contente donc de dépenser un million ou peut-être un million et demi.

M. Laurent Barré dit que la ville n'a pas fourni aux cultivateurs, des marchés où les cultivateurs soient en mesure de faire affaires dans des conditions humaines et convenables. Il fait l'historique de cette question dont il s'occupe depuis un grand nombre d'années, à divers titres, et il demande, quand le bill viendra devant la Chambre, que l'on précise qu'une partie des travaux autorisés devront porter sur l'organisation du marché.

M. Raynault préconise aussi le projet du marché de l'Est. On aura là, dit-il, l'avantage de faire des travaux de chômage, car la construction d'abris comporte dans une proportion de 95% de l'emploi de main-d'œuvre.

M. Candide Rochefort fait valoir que le marché sert à la fois la ville et les cultivateurs et qu'ainsi il serait raisonnable que la ville ne soit pas seule à en porter la dépense.

M. Duplessis

M. Duplessis—Cette question des marchés est venue devant le comité depuis longtemps et chaque fois on a soumis des propositions différentes. D'aucuns prétendent qu'il faudrait agrandir le marché Bonsecours; d'autres veulent un marché dans le nord; d'autres dans l'est; d'autres dans le sud. Quelle est la situation? Les cultivateurs ont besoin du marché de Montréal et Montréal a besoin des cultivateurs. Mais surtout il importe que le marché de la métropole serve d'abord à la province. Il faut que la métropole profite surtout à la province de Québec et à la classe agricole. Des millions de dollars de produits qui pourraient être achetés dans la province de Québec, sont achetés ailleurs. Nous ne faisons pas de chauvinisme, car nous sommes en faveur de la confédération. Mais charité bien ordonnée commence par soi-même.

Je crois qu'à Montréal, sur ce problème, il y a eu trop de questions de clocher. Je crois que l'heure est arrivée où le problème des marchés doit être résolu. Je ne sais pas quel projet est le meilleur; et c'est à vous d'en décider. Mais il faut, je crois, donner à l'Est, son importance. Il y a eu depuis quelques années un mouvement pour déprécier l'Est de la ville. N'oubliez pas que le jour où la province de Québec perdrait son caractère agricole, nous ne serions pas loin de la banqueroute au point de vue économique et social. C'est pourquoi nous plaçons avant tout l'intérêt de l'agriculture.

Si le gouvernement d'Ottawa veut faire sa part, pour des travaux profitables, qui nous débarrasseraient des secours directs, nous sommes prêts, le gouvernement de Québec, à souscrire le tiers. Si Ottawa ne veut pas, le gouvernement de la province est prêt à souscrire \$100,000 à raison de \$10,000 par année, pour ce marché. Il s'agit de construire seulement des abris et nous souscrivons parce que nous croyons que la classe agricole dépend en grande partie du gouvernement provincial au point de vue des oeuvres. Si vous ne voulez pas régler ce problème, le temps va arriver où nous allons prendre les moyens de vous forcer à faire votre devoir.

MM. Raynault et Eugène Bélanger expliquent que déjà l'entreprise du marché est commencée; l'échange des terrains du Canadian National est pratiquement terminé et il reste à acheter ou échanger les terrains de la M. L. H. & P. à cet endroit. M. Duplessis déclare alors qu'il s'engage à ce que la M. L. H. & P. consente des conditions généreuses pour la ville, car si elle n'est pas raisonnable, elle paiera des taxes et le gouvernement prendra les mesures pour favoriser la ville pour obtenir ces terrains.

Un incident

Il se produit alors un incident. Au cours de la matinée, on avait tranché de la charte, la définition de la valeur réelle inscrite l'an dernier, au sujet des évaluations. Quelqu'un a dit alors que M. Tessier avait recommandé le changement. Or, hier soir, M. Duplessis a reçu un télégramme, adressé à M. Jeannotte, où M. Tessier déclare que le bureau de révision n'a jamais recommandé cet amendement.

Le premier ministre fait alors observer qu'on a évidemment trompé le comité à moins qu'il ne s'agisse d'un faux télégramme, et il demande des éclaircissements sur ce point. Il tient tout de suite à déclarer que les avocats ne sont pas en cause et il fait un vif éloge de M. J.-C. Martineau. Il félicite l'administration de l'avoir attaché au contentieux. M. Martineau produit une note de M. Tessier où il n'apparaît pas toutefois qu'il réclame l'amendement en question.

Commission métropolitaine

M. Raynault demande que Montréal ne soit pas tenue cette année de faire le versement de \$450,000 à la Commission métropolitaine, afin de pouvoir boucler le budget.

M. Duplessis approuve la deman-

Au Mexique

Un nouveau parti marxiste révolutionnaire

"Le Mexique aux Mexicains" est sa devise — Vers un Etat socialiste — La nationalisation des grandes industries

Mexico, 31 (A.P.). — Un nouveau parti marxiste révolutionnaire vient de s'organiser au Mexique pour établir un Etat socialiste. Le nouveau parti, dont la devise est "Le Mexique aux Mexicains" et qui veut nationaliser peu à peu toutes les grandes industries, est formé d'ouvriers, d'agriculteurs et de soldats. Le parti appuiera le président Cardenas et il doit absorber toute l'organisation du vieux parti national révolutionnaire qui a porté au pouvoir le gouvernement Cardenas. M. Barba Gonzalez, qui était jusqu'ici président du parti national révolutionnaire, a été choisi comme chef du nouveau parti au congrès tenu hier soir.

Le programme du nouveau parti souscrit aux doctrines de Marx, mais il accepte la constitution actuelle du Mexique et les institutions démocratiques. Voici quelques-uns de ses articles: 1) la reconnaissance de la lutte des classes comme un phénomène inhérent au régime capitaliste; 2) l'égalité de droits pour les femmes et les hommes; 3) une économie agricole collective que l'on atteindra en morcelant graduellement les grands domaines pour les remplacer par des groupements agraires communaux; 4)

la sécurité sociale pour les ouvriers de la terre comme pour les ouvriers des usines.

On se demande si l'expropriation de l'industrie pétrolière étrangère qui a provoqué des émeutes de la part des Etats-Unis chez les partisans de Cardenas au congrès mexicain. On sait que le congrès doit tenir le 11 avril une session d'urgence pour discuter de la question du pétrole. On affirme que dix sénateurs au moins se proposent de demander au président de quelle façon il entend s'y prendre pour trouver des débouchés à l'industrie pétrolière à l'étranger, de quelle façon il va aider l'industrie minière, qui est très durement frappée par la décision des Etats-Unis de ne plus acheter d'argent et où il va trouver les fonds nécessaires pour indemniser les anciens propriétaires des exploitations pétrolières.

On parle d'indemniser les compagnies de pétrole anglaises et étatsuniennes qui ont été expropriées en nature, en pétrole. Si l'on ne réussit pas à trouver des marchés aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, on cherchera à faire du troc avec le Japon, l'Italie ou l'Allemagne.

Le problème ferroviaire

Un comité sénatorial spécial l'étudiera

Le débat d'hier au Sénat

Ottawa, 31. (D.N.C.). — L'étude du problème ferroviaire sera confiée à une commission sénatoriale spéciale, avant que la politique ne s'en empare et ne l'agite devant l'électoral. Le Sénat a tenu hier l'élection des sessions les plus importantes de la session. M. le sénateur C.-P. Beaubien s'en est pris au gouvernement avec une virulence inaccoutumée. "Lord Salisbury a déjà dit, de déclarer M. Beaubien, que la faute la plus commune des partis politiques est de s'attacher aux cadavres de doctrines mortes... Bien des Canadiens voudraient un gouvernement qui ait le courage de tomber et non seulement l'habileté de se maintenir". De telles déclarations ont été fréquentes au cours du débat d'hier.

M. le sénateur Raoul Dandurand a donné la réplique à M. Beaubien. Il a montré les faiblesses des arguments de sir Edward Beatty, prophète de la fusion des deux réseaux canadiens. M. Dandurand s'est prononcé en faveur de la création d'une commission sénatoriale d'enquête. Quant à M. Arthur Meighen, il en avait lui aussi contre le gouvernement, contre l'apatie des ministères, contre le ministre des Transports, contre les hauts fonctionnaires du chemin de fer de l'Etat. En somme, un grand débat

de et ajourne le paiement de cette année au prochain exercice financier de la ville.

M. Raynault remercie alors le premier ministre et le comité, et le bill est adopté.

Les employés du C. N.

Ottawa, 31 (C.P.). — Pendant les mois d'avril et de mai plusieurs centaines d'hommes employés dans les usines du Canadian National ne travailleront que 36 jours en tout, soit 18 jours chaque mois.

Dans les usines de Moncton et de la Rivière-du-Loup, environ 300 hommes abandonnent le travail aujourd'hui. Environ 400 hommes de Montréal et de Verdun seront affectés par la réduction des heures de travail en avril et mai. L'insuffisance de travail serait la raison de cette décision des autorités du Canadian National, approuvée par les unions en dernier ressort. Les unions par leur vote auraient réussi à empêcher la réduction de leur emploi à environ 1,800 hommes.

Pharmacie ravagée à Verdun

L'une des succursales de la pharmacie H. P. Fabien à Verdun située au numéro 3681 rue Wellington a été menacée de destruction complète de bonne heure hier soir, par un incendie de cause indéterminée qui s'est déclaré dans le sous-sol de l'établissement.

On estime les dommages à \$3,000.

Dans Werther



M. LOUIS BOURDON, baryton, qui chantera le rôle du "Bailli" dans l'opéra Werther les 21, 23, 24, 26, 28 et 30 avril prochains en soirée au Monument national.

qui a éclipsé ce qui se disait aux Communes. En dernier lieu, les sénateurs ont décidé de créer une commission spéciale composée de vingt membres du Sénat, dont dix libéraux et dix conservateurs. Encore une fois, toute la question ferroviaire se posera en vue d'une solution.

Le comité

Le comité se composera des sénateurs suivants: MM. C.-P. Beaubien, conservateur de Montréal; F.-B. Black, conservateur de Sackville; W.-A. Buchanan, libéral de Lethbridge; J.-A. Calder, conservateur de Regina; Thomas Cantley, conservateur de Pictou; Louis Côté, conservateur d'Ottawa; Raoul Dandurand, libéral de Montréal; George-P. Graham, libéral de Brookville; John-T. Haig, conservateur de Winnipeg; A.-K. Hughes, libéral de Montréal; H.-H. Horsey, libéral de Prince Edward; George-B. Jones, conservateur de Royal; A.-C. Hardey, libéral de Leeds; A.-D. McRae, conservateur de Vancouver; Arthur Meighen, conservateur de Toronto; James Murdoch, libéral d'Ottawa; Georges Parent, libéral de Québec; C.-W. Robinson, libéral de Moncton; W.-H. Sharpe, conservateur de Winnipeg; et J.-E. Sinclair, libéral de l'Île-du-Prince-Edouard.

La radio

Les nouveaux règlements concernant les permis entreront en vigueur demain

Ottawa, 31. (D.N.C.). — Le ministre des Transports, M. C.-D. Howe, a publié un avis officiel annonçant que les règlements suivants concernant la radio, seront mis en vigueur, demain, 1er avril 1938:

Tout acheteur d'un appareil de radio devra produire un permis de 1938 du ministère des Transports, s'il veut obtenir la livraison de l'appareil;

il est aussi défendu à une personne d'installer ou de faire fonctionner plus d'un appareil de radio dans une maison sans s'être procuré un permis d'opération pour chacun des appareils récepteurs;

il est également défendu de faire fonctionner un appareil émetteur causant de l'interférence;

les marchands et les personnes qui répètent les appareils de radio n'ont pas le droit de faire la moindre réparation à un appareil récepteur à moins que le propriétaire de celui-ci ne possède un permis du ministère des transports.

Ces règlements apparaîtront dans une édition spéciale de la Gazette du Canada.

Le "Youth Congress Movement"

Le Youth Congress Movement dit, par l'intermédiaire de porte-parole, n'avoir aucune intention de se laisser influencer par les communistes et il ajoute qu'il ne s'occupe ni de politique ni de religion. Le Y.C.M. tend à unir les jeunes dans le dessein d'améliorer la situation sociale plutôt que dans celui de combattre un credo politique. Le Y.C.M. ajoute qu'il est prêt à participer à tout congrès que les catholiques peuvent convenir.

On sait que l'A.C.J.C. a décidé de cesser de participer au Y.C.M. parce qu'il subissait trop fortement l'influence des éléments radicaux et subversifs.

L'ONCLE GASPARD

vous offre

LE DESSUS DU PANIER

de ses chroniques parues dans "l'Evenement" et le "Journal"

Volume de 285 pages, format 6 x 9. Au comptoir ou par la poste \$1.00.

Service de librairie du "Devoir" 430, rue Notre-Dame est, MONTREAL

225 maîtres de postes congédiés en 1937

OTTAWA, 31. (D.N.C.). — Durant l'année 1937, 69 maîtres de postes, dont les bureaux rapportaient des recettes de moins de \$2,000, ont été destitués pour des raisons de partisanerie politique et 156 pour des raisons de mauvaise administration, changements d'emplacement, etc., a répondu le ministre des postes à la question de M. J. Needham, député de Battleford.

Rome et les Acadiens

QUEBEC, 31. (D.N.C.). — Le comité permanent des Congrès de la langue française en Amérique a adressé à S. E. Mgr Arthur Melanson, archevêque de Moncton, le télégramme suivant:

"Le comité permanent des Congrès de la langue française, partageant la joie des Acadiens pour décret pontifical romain proclamant Notre-Dame de l'Assomption patronne des Acadiens et prie Vierge bénir ses Acadiens."

(Signé) Camille ROY, président.

Feu M. Léandre Brault

M. Léandre Brault, ancien vice-président et secrétaire-trésorier de la maison Hudon-Hébert-Chaput, est décédé à 84 ans et 6 mois après quelques mois de maladie.

Feu M. Brault était né à Montréal le 26 septembre 1853 du mariage de Léandre Brault, premier représentant canadien de la Compagnie d'assurance royale, et de Léocadie Masson. Il fit ses études classiques sous la direction de M. Pierre Garnot. Après avoir été comptable successivement pour les maisons bien connues du temps Archer Labelle et Cie et L. J. A. Surveyl, il entra en 1876 au service de Joseph Hudon et Cie, plus tard Hudon-Hébert-Chaput, limitée, dont il devint le vice-président et secrétaire-trésorier, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1931, lors de la fusion de sa maison avec Laporte-Martin et Cie, limitée.

M. Brault n'abandonna cependant pas toutes ses activités et jusqu'au printemps dernier il se rendait régulièrement aux bureaux de Laporte-Hudon-Hébert, limitée, se renseignant sur les affaires et prenant plaisir à causer avec ses anciens collaborateurs.

M. Brault était membre du Montreal Board of Trade et de la Chambre de Commerce de Montréal, gouverneur de l'hôpital Notre-Dame et intéressé à plusieurs institutions de charité. Il était le doyen de la Congrégation des hommes de Ville-Marie, s'y étant inscrit en 1872.

Il habitait Outremont depuis près de 30 ans. Il épousa en 1878 Marie-Louise Hébert, fille de C. P. Hébert, l'un des fondateurs de l'hôpital Notre-Dame et de la maison Hudon-Hébert et Cie limitée, décédée en 1910, puis, en 1913, Henriette Labelle, fille d'Hospice Labelle, décédée en 1936.

Lui survivent les enfants de son premier mariage: Léandre-A., Lucien et Maurice-H. Brault, et Mme G.-L. Prud'homme (Louise) et Roméo Gauvreau (Cécile) et plusieurs petits-enfants.

Il était le beau-frère MM. Zeph. Hébert et Henri Lal.

Nos vives condoléances à la famille en deuil.

Pour l'auto du maire Borne

Québec, 31. (D.N.C.). — A la demande de l'échevin Arthur Poulin, le comité administratif a décidé de mettre à la disposition du maire Lucien Borne un montant hebdomadaire de \$50 pour le service de son automobile.

L'art de souffrir

Par André de MARICOURT

"Vous avez ce rare talent de vivre la vie du malade, ajoutant à vos propres pensées, ingénieuses et clairement exprimées, des axiomes, des formules qui doivent rester dans la mémoire des accablés de la vie comme des flambeaux allumés pour éclairer la route."

"Dans un des chapitres intitulé 'Bienfaits de la maladie...' vous vous élevez jusqu'aux hauteurs de la métaphysique. Vous ouvrez aux âmes hésitantes, ou même peut-être hostiles, la porte qui les sépare encore des splendides certitudes et des consolations infinies de la foi. De cela surtout je vous félicite et me réjouis."

(Extrait d'une lettre du R. P. Sanson à l'auteur).

Deux brochures de 150 pages chacune. Au comptoir ou par la poste \$1.00 pour les deux. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

L'art de vieillir

Par André de MARICOURT

Bien qu'il se défende d'écrire en moraliste, André de Maricourt, qui, la suite de ses nombreux ouvrages d'histoire, a écrit l'art de souffrir, tient à nous donner dans l'art de vieillir les plus jolis préceptes pour pratiquer cet art presque aussi difficile que le premier.

Puisant dans les auteurs sacrés et profanes et dans son propre fond les conseils de la sagesse éternelle, il les présente en un style agréable, spirituel, nuancé et plein d'une philosophie tour à tour souriante et ployable. Les chapitres sur les infirmités de la vieillesse, la surdité, les possibilités de travail du vieillard, la pauvreté qui le menace à l'heure actuelle sont délicieux et consolants. Et de ce petit volume chargé d'expérience il faut surtout retenir ceux qui sont consacrés aux rapports entre la jeunesse et la vieillesse. Ces deux âges de la vie en tireront beaucoup de fruit pour leur commerce réciproque.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, "LE DEVOIR". Billets d'émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: 8Elair 3391

70^e ANNIVERSAIRE DUPUIS

ARMOIRES en METAL

HYGIENIQUES et PRATIQUES

8.95

Métal émaillé ivoire, vert ou blanc. Ce modèle peut servir à ranger divers articles. Intérieur à 6 tablettes. Base finie noir. Hauteur: 62 1/2", largeur 4 1/2".

● pour linge de maison

● pour provisions de conserves

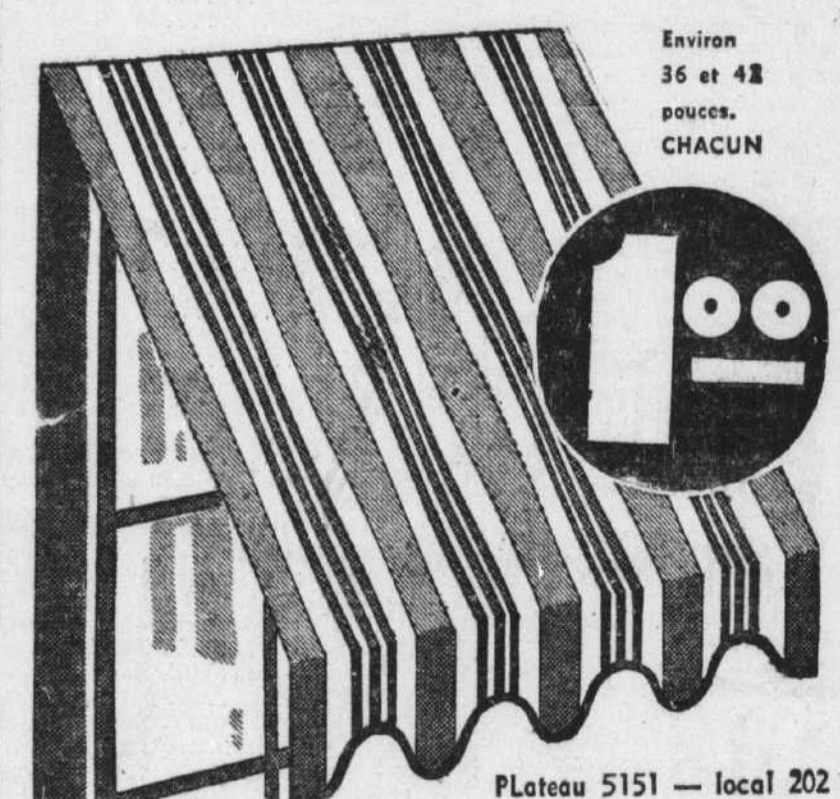
AUTRES MODELES 3.95 à 12.95

Plateau 5151 — local 202

DUPUIS — troisième (De Montigny)

Protégez draperies et tapis du soleil plus ardent...

Petits auvents de fenêtres



Environ 36 et 42 pouces. CHACUN

Plateau 5151 — local 202

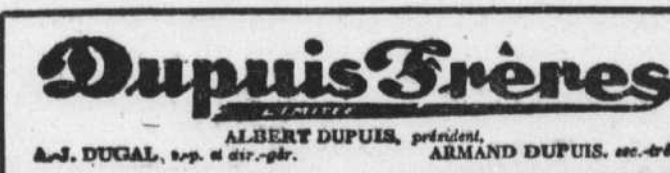
Toile robuste, à rayures vertes et orange ou deux tons de vert. Très gais et pratiques sont ces auvents. Un prix spécial mercredi.

Nous faisons sur mesures:

auvents pour balcons, rideaux de vérandas

Un de nos experts ira GRATUITEMENT prendre les mesures chez vous — (limites de la ville).

DUPUIS — cinquième (De Montigny)



Le cabinet roumain

Bucarest, 31 (C.P.). — Le patriarche Cristea, premier ministre de la Roumanie, a remanié son cabinet et il a désigné Petresco Comnen comme ministre des affaires étrangères. Le cabinet du patriarche désire entretenir d'excellentes relations avec les pays voisins. Des observateurs politiques considèrent la nomination de Comnen comme un geste sympathique envers l'Allemagne. Cependant le reste du cabinet serait plutôt défavorable à la Garde de fer nazie. Le nouveau cabinet se compose de partisans des anciens partis libéraux et paysans. Ces deux partis étaient sympathiques à la France et à la Petite Entente. Avec le nouveau cabinet, les Juifs sont rassurés.

"Manuels des questions et réponses d'examens des gardes-malades"

Beau volume de 460 pages contenant plus de 1000 questions pratiques, rédigées dans un style clair et concis, sur tous les sujets généraux de médecine qui intéressent les religieuses hospitalières, les gardes-malades les étudiants en médecine et les infirmiers.

Le premier et le seul du genre au Canada.

Reliure solide, typographie aérée manipulation facile.

Au comptoir \$2.00, par la poste \$2.20.

Service de Librairie du Devoir 430 Notre-Dame est, Montréal.

EXCURSION FIN de SEMAINE de PAQUES

ALLER ET RETOUR DE MONTREAL

JEUDI 14 AVRIL VENDREDI 15 AVRIL

11.30 a.m., 9.05 p.m., Dép. Gare Bonaventure 11.30 a.m. seul.

BOSTON \$8

CONCORD, MANCHESTER, SPRINGFIELD \$8
HOLYOKE, FITCHBURG, WORCESTER via Lowell
PROVIDENCE - - - \$9 NEW BEDFORD - - \$9.25

RETOUR: DIMANCHE, 17 AVRIL

Les voyageurs feraient bien de se munir d'identification suffisante pour les exigences du Service d'Immigration, aller et retour. On peut se procurer des permis d'entrée aux Etats-Unis, en s'adressant à Ch. H. Edifice Drummond, 1117 ouest, rue Ste-Catherine.

Pour plus amples renseignements, téléphonez MA. 4731 ou MA. 7316.

CANADIEN NATIONAL CENTRAL VERMONT